



BASSINS



Rapport de la Municipalité Comptes - année 2020

Préavis 04/21

17 mai 2021



BASSINS

Table des matières

Péréquation	page 5
Police 2020	page 6
Cohésion sociale	page 6
Associations intercommunales	Page 8
Associations considérées comme hors vue du conseil communal RAB et SA piscine	page 10 - 12
Liste des emprunts initiaux et taux	page 15
Emprunts scolaires	page 16
Rapport sur les finances communales	Page 18
Amortissements 2020	page 20
Bilan	page 21
Réalité des fonds	Page 24
Administration	page 25
Finances	page 26
Domaines et Bâtiments	page 27
Travaux	page 30
Instruction publique	page 31
Police	page 31
Sécurité sociale	page 32
Services Industriels	page 32
Crédits extrabudgétaires	page 32
Conclusion	page 33
Commentaires de détails	page 34 - 47
Rapport forestier	annexé



BASSINS

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans sa séance du 17 mai 2021, la Municipalité a adopté les comptes de l'année 2020 en ce qui concerne le bilan et les comptes de fonctionnement.

Le résultat global 2020 fait apparaître un excédent de produits de CHF 1 041.28 à mettre en relation avec un budget prévu de CHF 23'170.00.

Il faut encore préciser 3 éléments importants qui relativiseront la différence entre les comptes et le budget 2020. Ces éléments sont les suivants :

1. Les **remboursements** ont été effectués pour **CHF 468'550.00**.
2. La prise en compte des **effets de la péréquation, de la cohésion sociale et gendarmerie cantonale 2021** a été comptabilisée pour un montant total de **CHF 321 221.00** dans les passifs transitoires.
3. La **création de fonds de réserve** dans les dicastères sensibles pour **CHF 364'041.12**

Le résultat final financier de l'année 2020 peut être considéré comme **EXCELLENT** et surtout offre des réserves pour affronter l'avenir de la commune contrairement à ce qui est véhiculé à tort.

Nous présentons les comptes sans avoir modifié les attributions faites en cours d'année par notre service financier qui a établi ces comptes entre novembre 2019 et ce jour. Aucune retouche n'a été apportée pour respecter les enveloppes budgétaires prévues initialement.

Introduction rapide par rapport au résultat comptable

Il a été imaginé de présenter les comptes pour une lecture rapide et résumée par un tableau de synthèse qui devrait permettre de savoir si la Municipalité a géré correctement les dépenses locales et au demeurant si elle a subi les éléments externes à sa gestion.

La synthèse suivante indique l'écart entre les comptes 2020 et le budget voté 2020 par rubrique comptable . Lorsque la cellule est vert clair, cela signifie que la rubrique a été respectée dans son ensemble. Si elle est rose, force est de constater que des surcoûts sont apparus par rapport aussi bien lors de l'établissement du budget que des comptes. Si la ligne est rose avec un surlignant vert cela signifie que des fonds de réserve ont été créés ou prévus.

La cellule bleue exprime une rentrée financière supérieure à notre budget et aux comptes 2019. La Municipalité est tributaire des instances cantonales et ne possède aucun pouvoir de décision sur les nombres communiqués.

Synthèse

Titre	Comptes 2020		Budget 2020		Ecart	Comptes 2019	
	charges	revenus	charges	revenus		charges	revenus
ADMINISTRATION GENERALE	943 537.55	373 793.71	861 614.00	348 580.00	56 709.84	827 785.39	382 073.36
FINANCES	1 056 122.79	5 841 758.94	781 335.00	4 825 000.00	-741 971.15	868 536.60	5 078 336.67
DOMAINES ET BATIMENTS	1 372 529.33	599 946.17	1 459 155.00	824 790.00	138 218.16	1 668 596.57	1 005 801.79
TRAVAUX	907 759.87	507 310.03	787 790.00	440 915.00	53 574.84	842 839.94	496 801.55
INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	1 312 425.84	226 420.51	1 227 823.00	234 339.00	92 521.33	1 143 494.59	350 918.65
POLICE	282 024.80	45 857.65	265 928.00	55 850.00	26 089.15	268 666.70	47 715.00
SECURITE SOCIALE	1 769 467.00	64 487.00	1 288 559.00	0.00	416 421.00	1 717 145.78	0.00
SERVICES INDUSTRIELS	340 816.90	326 151.35	314 500.00	280 400.00	-19 434.45	393 049.75	371 953.35



BASSINS

De manière générale, nous pouvons affirmer que les dépenses du budget ont été parfaitement maîtrisées et **surtout anticipées pour le futur** dans les rubriques :

- l'administration générale,
- travaux,
- instruction publique,
- police,
- sécurité sociale,
- services industriels.

Nous avons expliqué certaines écritures de ces rubriques avec la commission de gestion et nous les reproduisons en détail sur le rapport entre vos mains.

Le point engendrant certainement des crispations concerne partiellement :

- la rubrique « domaines et bâtiments »

Nous développerons ces rubriques et les causes qui ont généré les dépassements prévus.

La rubrique « finances » (surligné en bleu à la page précédente) est une partie totalement indépendante de la Municipalité. Notre pouvoir de décision est nul en matière de défalcons, abandons de poursuite et autres décisions sur des éléments fiscaux des personnes physiques, morales, successions.

Il est tout de même important de signaler que nous avons une bonne stabilité de notre tissu de contribuables (978 contre 966 l'année 19 mais 57 de plus par rapport à 2016) contrairement à ce que prédisaient les « satos » (patois vaudois pour désigner les sais tout) de la finance.

Nous avons un effet incroyable sur les revenus fiscaux malgré la baisse d'impôt proposée par la Municipalité.

Pour compléter l'analyse de capacité fiscale, voici l'indication la plus importante de notre tissu de contribuables. Il est impératif d'écouter aussi les minorités fiscales de notre population (qui ne sont peut-être pas représentées dans toutes les institutions) et qui nous interpellent tout de même.

78.75% des contribuables financent 16,75% des impôts.

Année	Nombre de contribuables	Part contribuables	Part d'impôts totaux	Taux d'imposition
2020	978	78.75%	16.75%	72.5
2019	966	80.33%	20.84%	74
2018	961	79.81%	20.52%	74
2017	942	80.36%	20.12%	74
2016	921	79.26%	20.03%	71

Analyse plus étoffée des comptes

Il est de tradition de commenter chaque ligne des rubriques du plan comptable. Nous n'avons pas fait ce travail avec la commission de gestion et le rapport contient les commentaires pour chaque lecteur. Ce document est en annexe.



BASSINS

Il est nécessaire de revenir sur les aspects nécessitant une attention particulière soit :

- la facture sociale cantonale maintenant COHESION SOCIALE,
- la péréquation et
- la police.

Vous trouvez ci-dessous les explications détaillées de ces charges incompressibles que le canton facture aux communes vaudoises sur leurs revenus fiscaux.

Il est inutile de s'offusquer de cette démarche mais surtout il faut accepter les explications qui démontrent que la Municipalité a prévu les CORRECTIONS dans les comptes présentés. Il ne sera pas possible de dire à l'avenir que c'est la faute de l'autre.

La commission de gestion ne contrôle pas ces rubriques ni les **rubriques des associations intercommunales**. Elle est ainsi depuis des années. Il serait de bon aloi de porter une attention un peu plus soutenue sur ces comptes que d'avoir un souci du détail sur les opérations communales qui ont des effets financiers nettement moins onéreux que les associations intercommunales.

Malheureusement certaines personnes n'arrivent pas, n'arriveront pas ou ne veulent pas admettre, que le canton se sert dans le porte-monnaie de la Municipalité pour un montant important.

Péréquation 2020

Nos comptes subissent une augmentation des rubriques liées à la péréquation et autres factures cantonales transmises pour la solidarité entre communes.

Il faut savoir qu'au moment de l'élaboration du budget, nous reprenons comme toujours les chiffres indiqués par l'Etat.

Lors du bouclage des comptes de l'Etat, il y a une nouvelle répartition entre toutes les communes qui se fait et dont nous avons subi une augmentation de charges non définies à ce jour mais que nous estimons à 200'000 CHF. Ce montant a été introduit dans les comptes 2020 sous « passifs transitoires » et la nouvelle municipalité sera libérée de ces soucis lors de la présentation des comptes 2021.

Nous encourageons la nouvelle équipe municipale à suivre ce dossier partant du principe que plus **aucun conseiller communal osera douter de la véracité de nos chiffres. Ce qui peut peut-être simplifier les rapports entre le Conseil et la Municipalité.**

		C2020		B2020	
22	Service financier	770'513.42	135 935.00	599 285.00	230 000.00
22.352	Compte de péréquation	560 336.00		566 335.00	
22.352.o	Compte de péréquation année prochaine provision	188 521.00		10 000.00	
22.451	Compte de régulation (péréquation)		135 935.00		
22.48o	Prélèvement sur fonds		0.00		230 000.00

Le montant de 188'521 CHF est affecté à la prochaine provision pour régler la péréquation de juillet 2021 pour complément 2020.

Le Canton n'a rien à voir dans cet échange d'argent. C'est notre part aux financements des communes à fortes charges. Le Canton prélève ce montant aux communes en facturant évidemment des frais.



BASSINS

Il ne reste à la Municipalité plus que :

$$72.5 - 14 = 58.5 \text{ points d'impôts pour la gestion communale sans la provision 2021 (3.3 pts)}$$

Il est à noter que nous n'avons pas fait usage du prélèvement de 230'000 CHF comme imaginé dans le budget car nous avons reçu un retour trop payé en 2019 de 135'000 CHF. Quand nous vous disons que la péréquation influence une mise sous tutelle d'une commune. Vous en avez la preuve du côté très complexe et surtout décalé dans le temps de cette charge intercommunale prélevée par le Canton.

Police 2020

Nous sommes impuissants face à ces augmentations de l'Etat en matière de frais de police d'un montant de :

6	POLICE	282 024.80	45 857.65	265 928.00	55 850.00
		C2020		B2020	
60	Administration	207 235.60	6 090.00	180 978.00	5 900.00
60.352.1	Réforme policière	176 594.00		175 578.00	
60.352.2	Provision réforme policière	26 700.00			

Une facture totale de 176 594.00 CHF soit 3.0 points d'impôts communaux (3.14 en 2018) que nous devons ristourner au Canton.

Une réserve appelée « provision réforme policière » 60.352.2 a été créée pour régler le complément à remettre en juillet 2021 pour la clôture des comptes cantonaux (déjà annoncés).

Certains concitoyens appellent la gendarmerie et font la cruelle expérience que malgré notre participation financière, elle ne vient pas à leur secours.

Il ne reste à la Municipalité plus que :

$$58.5 - 3.0 = 55.5 \text{ points d'impôts pour la gestion communale sans la réserve de 0.3 pt pour 2021.}$$

Cohésion sociale (ancienne Facture sociale) 2020

Il faut savoir qu'au moment de l'élaboration du budget, nous reprenons comme toujours les chiffres indiqués par l'Etat, comme pour la péréquation et la réforme policière.

Lors du bouclage des comptes de l'Etat, il y a une nouvelle répartition entre toutes les communes qui se fait et dont nous avons subi une augmentation de charges de 119'252.50 CHF par rapport au budget 2020 selon l'indication de l'Etat.

Vous avez l'effet complet du postulat Lohri qui a passé la rampe au niveau cantonal pour limiter un peu, la participation des communes à la facture sociale et à l'AVASAD pour les soins à domicile.

Nous sommes impuissants face à ces augmentations de participation de la commune pour un montant de :

		C2020		B2020		C2019	
71.365	Part.OMSV contr. org.aides mén					124 752.00	



BASSINS

7	SECURITE SOCIALE	1 769 467.00	64 487.00	1 288 559.00	0.00
		C2020		B2020	
71	Service social	1 187 283.80	64 487.00	1 082 759.00	0.00
71.351	Contribution aide sociale	1 062 011.50		1 048 759.00	
71.351.4	Complémet facture sociale provision	106 000.00		10 000.00	

Ce montant est prélevé de nos impôts communaux à la hauteur de 17.5 points d'impôts.

Là encore, pourquoi ne demandez-vous pas des explications ?

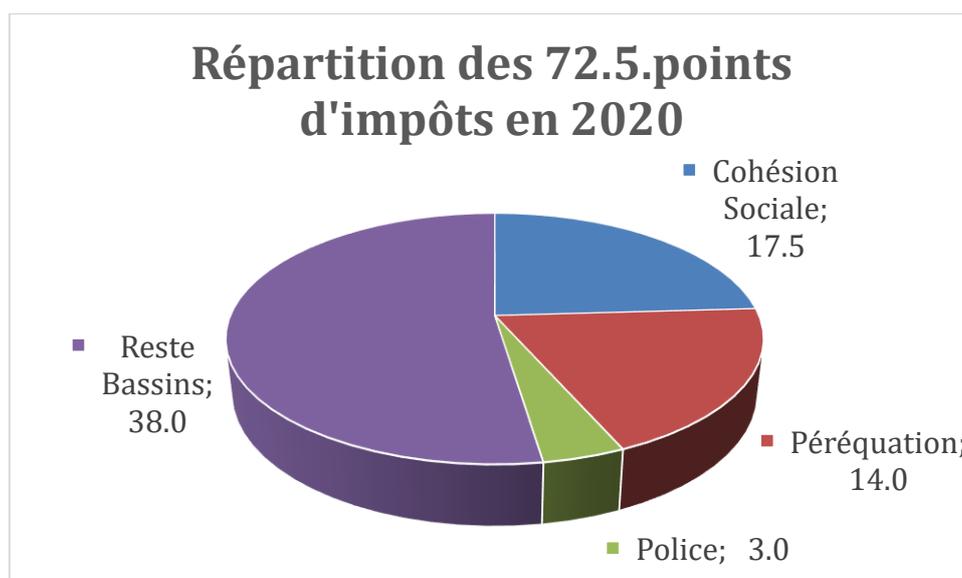
Une provision est créée à la rubrique 71.351.4 de 106'000.00 CHF pour le rattrapage 2021. (passifs transitoires)

Doit-on considérer que c'est un standard admis par la commission de gestion ?

Après toutes ces opérations canton-communes, il ne reste à la Municipalité plus que :

$55.5 - 17.5 = 38.0$ points d'impôts pour la gestion communale. Sans la réserve de 1.6 pts pour 2021

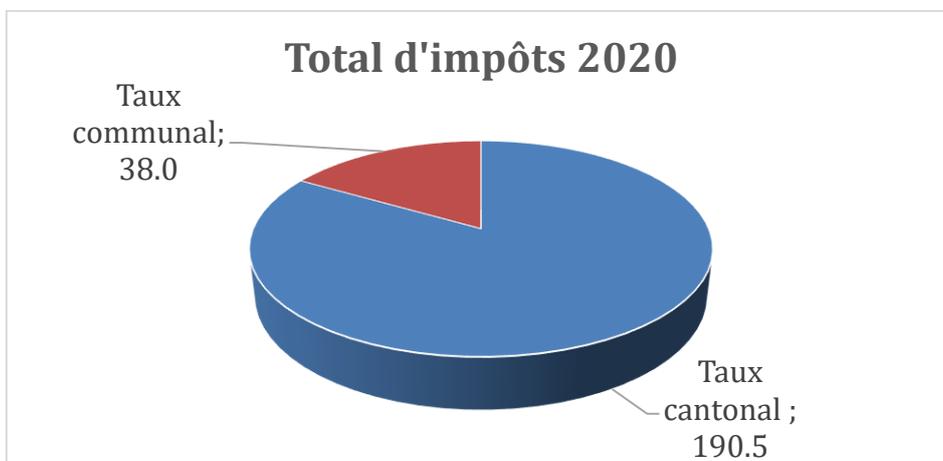
Vous comprendrez dès lors que toutes les théories sur la question des liquidités sont fortement liées à ce jeu de yoyo entre les encaissements des impôts réels par rapport aux estimations, des taxations d'impôts, reçues par les contribuables.





BASSINS

Autre représentation :



Lorsque le contribuable de Bassins paie 228.50 CHF, il accorde SEULEMENT 38.00 CHF à sa commune pour tous les services mis à disposition.

Associations intercommunales

A l'analyse des comptes, nous nous sommes penchés sur les dépenses des associations intercommunales.

En voici un tableau de récapitulation :

Rubrique	Titre	Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
51	Enseignement primaire	1 001 921.59	225 942.51	894 510.00	233 839.00	812 340.31	350 214.00
52	Enseignement secondaire	299 835.90	0.00	316 313.00	0.00	315 136.68	0.00
53	Enseignement spécialisé	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
54	Enseignement ménager	1 877.15	0.00	2 000.00	0.00	1 835.90	0.00
56	Service médical et dentaire	6 755.50	478.00	6 900.00	500.00	6 766.15	704.65
58	Temples et cultes	2 035.70	0.00	8 100.00	0.00	7 415.55	0.00
60.352	Participation loyer place marché + frais divers					405.45	
65	Défenses contre l'incendie	39 719.65	39 719.65	49 950.00	49 950.00	42 830.50	42 000.00
66	Protection civile	35 069.55	48.00	35 000.00	0.00	33 071.55	0.00
71.365	Part.OMSV contr. org.aides mén					124 752.00	
73	Santé publique	2 603.35	0.00	3 300.00	0.00	2 946.25	0.00

Pour l'année 2020, nous avons financé les associations intercommunales pour un montant total de :

1 389 818.39 CHF soit 16.8 points d'impôts communaux.

$38.0 - 16.8 = 21.2$ points d'impôts pour la gestion communale

Là encore, nous sollicitons les conseillers communaux de transmettre aux citoyens bachénards l'information que les associations intercommunales et autres prestations régionales nous coûtent 16.8 points d'impôts. Nous pouvons encourager les futures autorités de contrôler, avec la même pugnacité, les comptes des associations intercommunales.

Il reste en fin de chaîne que 21.2 points d'impôts communaux sur les 72.5 prélevés aux contribuables bachénards.



BASSINS

Autre représentation :

Ce qu'il reste de vos IMPÔTS pour la Municipalité en 2020



En définitive, vous êtes responsables de rapporter aux concitoyens du village que :

La Municipalité ne gère pas 72.5 points d'impôts mais seulement 21.2 points d'impôts et qu'ils payent en réalité 190.5 points d'impôts cantonaux.

9.28% de vos impôts totaux vont à la commune

Où vont donc les impôts prélevés au citoyen bachénard ?

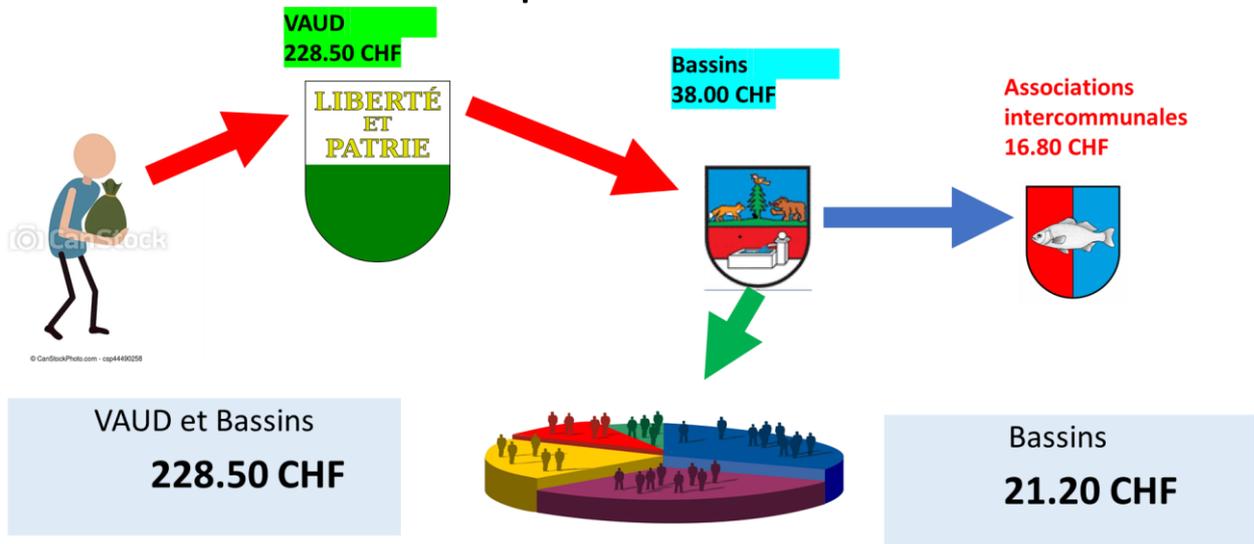
Merci de faire passer le message en analysant aussi ce que le canton vous met à disposition pour cet impôt par rapport aux dettes communales de proximité, de locales.

Autrement représenté, permettez-nous de vous informer que sur la totalité des impôts que vous vous acquittez voici la vision de vos 228.50 CHF versés au CANTON, alors il faut relativiser la détresse financière de la commune véhiculée de façon sciemment publiée :



BASSINS

Vos IMPOTS TOTAUX sur 228.50 CHF pour la Municipalité en 2020



Associations considérées hors vue du conseil communal

Comme chaque fois que nous abordons les comptes communaux, un climat de suspicion hante une partie de la population au sujet de la gestion municipale des points suivants :

- Le réseau d'accueil des enfants RAB et
- La Piscine de Bassins SA.

Les lois et les décisions du conseil communal font que pour la politique d'accueil des enfants il faut avoir recours à une fondation. En cas de volonté d'adhésion à un autre réseau, le conseil communal n'aura pas plus de pouvoir de décision qu'actuellement.

Nos différentes approches avec d'autres réseaux démontrent la pertinence de notre analyse et confirment que vaut mieux un petit chez soi sans subvention qu'un grand chez les autres avec subventions.

Sachez que si certains réseaux annoncent un taux communal de subventionnement, il s'agit d'un taux moyen avec les subventions FAJE et sans les aides communales spécifiques pouvant aller à plus de 40%.

Nous en voyons bien les effets de votre conseil communal lorsqu'il faut investiguer dans les associations scolaires, d'eaux usées ou toutes autres associations telles que ORPC. Le pouvoir d'investigation est proche de 0. Pire les montants engagés sont largement supérieurs à ceux gérés par la Municipalité SANS aucun contrôle de la commission de gestion. Mais il semble que nous ne sommes pas entendus face à cette argumentation puisque le conseil a voté en 2021 le triplement du plafond d'endettement initial, sans broncher alors que la presse signale des problèmes. Comprendra qui pourra !

Le conseil communal a pris des décisions et nous ne pouvons pas modifier ces décisions sans en changer les statuts, les lois supérieures et surtout les règles de financement admises.



BASSINS

Une société doit évoluer. Mais elle doit être respectueuse des décisions prises à une certaine époque. La destruction et la polémique ne sont pas de bons conseils. Le progressisme passe par une réflexion basée sur des éléments factuels et sans haine envers les personnes.

Réseau d'accueil RAB

Les charges communales doivent encore prendre en compte la loi sur l'accueil de jour LAJE et surtout l'effet CoVid.

La charge pour la commune est de **338 010.50 CHF soit 5.1** contre 6.9 points d'impôts communaux en 2019.

L'objectif du budget n'est pas atteint malgré la volonté exprimée par le CoDir du RAB. Ce dernier a donné les explications à ce problème lors de son assemblée générale.

		C2020		B2020		C2019	
72	Prévoyance sociale cantonale	579 579.85	0.00	202 500.00	0.00	343 507.13	0.00
72.318.3	Résultat du compte UAPE et repas	338 010.50		200 000.00		340 986.73	
72.319	Cotisations,dons,subventions	1 569.35		2 500.00		2 520.40	
72.352	Provision débiteurs douteux						
72.380	Attribution au fonds de réserve RAB	240 000.00				0.00	

Nous avons refait un tableau de l'évolution des coûts avec cette année particulière.

		2018	2019	2020
Commune	Structure	CHF/hab	CHF/hab	CHF/hab
Bassins	RAB	181.75	269.90	229.16

Nous constatons tout de même une diminution du coût par habitant de notre structure. Ce qui nous réjouit.

Nous avons déjà expliqué les raisons de ces coûts et nous les confirmons.

1. Le changement de système de cantine scolaire provoque une diminution d'heures de garde et un coût plus élevé pour les parents.
2. **Notre politique salariale qui se voulait favorable aux AMF a atteint ses limites.**
3. Les recours ont perturbé la mise en place de la nouvelle politique salariale.
4. Les dispositions CoVid ont provoqué des effets non compensés par les subventions et les RHT.

Nous pouvons toujours critiquer le système mais il faut relativiser cette somme de participation communale au RAB.

Il est nécessaire d'analyser le point suivant. Les revenus fiscaux ont augmenté sur les personnes physiques car les parents peuvent travailler les 2. Le système de garde de proximité est recherché. Le télétravail modifie et modifiera le besoin de système de garde des enfants. Dans notre analyse municipale de 2019, nous avons tiré un parallèle qui disait qu' »il faudrait tenir compte de cet effet par une rentrée fiscale d'environ la moitié des 240'000 CHF soit 120'000 CHF d'augmentation de rentrées fiscales en 2019. ». Cela s'avère la réalité en 2020.

La Municipalité est consciente que cette explication ne satisfera pas mais la loi fait que nous devons participer aux frais de garde des enfants selon la LAJE pour au moins 40%. La répartition des financements est la suivante :



BASSINS

	C20	B20	C19	B19	C18	Loi
Parents	56.1%	72.8%	62.4%	75.5%	68.7%	
Commune	39.4%	27.2%	37.6%	24.5%	31.3%	40%
Etat	4.5%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	

Nous sommes en dessous du subventionnement légal car il est fait mention dans la loi d'un 40% à la charge des communes.

A la vue de l'excellente tenue des comptes 2020, la Municipalité prépare l'avenir du RAB pour les nouvelles autorités. Indépendamment de nouvelles orientations, il faut disposer d'un fonds qui permet de lisser la participation communale aux 40% sur plusieurs années et comme nous le faisons dans la forêt, en fonction des années et des circonstances familiales qui modifient profondément les revenus,

Nous avons créé ce fonds de 240'000 CHF à la rubrique 72.380.

A l'avenir, la municipalité pourra équilibrer comme les autres réseaux sa participation et surtout cet acte fondamental donne encore plus de valeur à l'existence et à la reconnaissance de notre réseau mais aussi de la qualité de notre personnel. De remettre en question ce réseau serait une erreur.

Nous demanderons aux autorités politiques, renforcées par les nouveaux statuts de l'association scolaire de prendre TOUTES les mesures pour faire avancer la réalisation pratique des statuts AISE votés et acceptés sous l'impulsion des communes de Begnins, Coinsins, Vich et Bassins.

Le groupement scolaire a été approché par rapport aux changements de statuts de l'association scolaire. C'est la piste préconisée par la Municipalité pour inclure les frais du parascolaire dans les comptes de l'instruction scolaire. La pandémie Covid-19 doit être vue comme une opportunité de regrouper le Service d'Accueil Scolaire à Begnins pour les 10 communes avec les satellites par centre 1à4P ou 5 à 8P de l'AISE.

Piscine de Bassins SA

La société anonyme de la piscine rencontre des difficultés face au respect de l'article 725 du Code des Obligations. Cet article a été expliqué à l'aide du préavis 04/20.

Le report du vote sur le préavis 04/20 prévu le 23 mars 2020 mais débattu le 23 juin 2020 en raison du COVID 19 confirme les intuitions expliquées à la commission de gestion en mai 2020. Pour mémoire, voici le contenu de nos explications :

Il est nécessaire d'expliquer qu'indépendamment du résultat du vote du conseil communal, la commune sera obligatoirement responsable de la société anonyme.

A ce jour, aucun débiteur n'est recensé à part la commune.

Nous avons expliqué les imbrications entre la loi scolaire, la loi sur l'éducation physique et le tarif pratiqué par le groupement scolaire pour une discipline obligatoire en termes de sport.

De ne pas soutenir la piscine de Bassins posera un problème important. La loi impose aux groupements scolaires d'apprendre la natation. En ne soutenant pas la piscine, qui fait un déficit de 50'000 CHF par année en moyenne, qu'allons-nous faire de ce bâtiment ?

Le groupement scolaire préférera construire une piscine ailleurs et la commune de Bassins financera 2 piscines. Il faut savoir que le nouveau règlement sur les constructions scolaires mentionne FORMELLEMENT la question de la piscine scolaire comme équipement scolaire. Vous avez ci-après le tableau de modification de cette loi à l'article 2.



BASSINS

RCSPS, BLV 400.1.3

Ancien

Nouveau

<p>Art. 3</p> <p>1 Sont réputés installations scolaires les bâtiments abritant des classes enfantines, primaires ou secondaires, les salles de gymnastique, les salles polyvalentes, les terrains de sport et les piscines scolaires couvertes.</p>	<p>Art. 2 Définitions</p> <p>¹ Sont considérées comme infrastructures scolaires les locaux ou installations affectés à un usage scolaire, notamment les bâtiments ou parties de bâtiments abritant des classes primaires ou secondaires, les salles de gymnastique, les salles polyvalentes, les terrains de sports, les piscines couvertes, ainsi que les locaux destinés aux personnels enseignant ou administratif et aux autres professionnels intervenant dans les établissements conformément à l'article 48 de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO).</p> <p>² Un site scolaire comprend l'ensemble des bâtiments affectés à l'usage scolaire et formant une unité organisationnelle, dans lequel les élèves peuvent se déplacer de manière autonome au sein d'un périmètre sécurisé au sens de l'article 20, alinéa 2 du règlement d'application de la loi sur l'enseignement obligatoire (RLEO).</p>
--	--

Est-ce la volonté de la population de financer peut-être 2 piscines couvertes ?

La commission en charge du préavis 04/20 a choisi de procéder à une analyse particulière qui ne résoudra pas le problème. La question du montant inscrit au budget a été discutée lors de la présentation du préavis 04/20. La Municipalité pouvait supprimer la ligne dans le compte de fonctionnement du soutien à la piscine de Bassins SA pour ne pas augmenter le montant inscrit au bilan. Cette manière n'a pas été retenue car nous voulons éviter d'être suspecté de manque de transparence. Ce qui fait passer au bilan une majoration de 74'495.15 CHF à la rubrique 9110.1. Nous espérons que le conseil communal vote le préavis municipal 04/20 dans le but d'assainir une opération comptable UNIQUEMENT car il n'y a pas de financement lié à la suppression de cette dette.

*La société anonyme doit s'occuper de la partie aquatique et les frais du bâtiment doivent être repris par la commune sous l'angle du sport. Il s'agit d'un point d'impôt. Oui, **1 point d'impôt communal pour sortir la piscine de la polémique. C'est à insérer dans le coût des installations scolaires. Nous payons 15 points d'impôts pour le scolaire sans pouvoir d'investigation de la commission de gestion. Vous comprendrez dès lors que la question de la piscine, pour 1 point d'impôt, n'est pas un problème financier mais un problème politique !***

Certains contestent, alors qu'il n'était même pas habitant de la commune de Bassins qui lors de 3 décisions populaires avaient abouti à la réalisation de cet ouvrage. Qui soit dit au passant, a fait aussi le beurre de certains propriétaires fonciers quand il s'agit de vendre leurs biens.

La mise en faillite de la SA retomberait sous la gouverne de la commune. Il n'y a pas de débiteur à part la commune. En finalité, il n'y a aucune incidence sur la commune et ses impôts.

Toutes les tentatives d'augmentation de capital ont échoué. Aucun financement participatif n'a une chance d'aboutir. N'oublions pas que la présence d'une piscine à Bassins a permis à tous de revaloriser leurs biens immobiliers et les régies savent mieux que la Municipalité vendre le produit.

Certes le montant de 723'040.15 CHF inscrit au bilan représente une somme astronomique, sachez qu'il est réellement de 0 CHF sur l'aspect financier.

Ce sont des écritures de transparence que chaque année, depuis 2005 soit 15 ans et non pas 2 ou 3 ans, le conseil voyait dans le bilan communal. Alors cessons de créer haro sur le boudet et réglons une fois simplement la situation afin de permettre à la Municipalité de négocier au mieux le virage de la re - étatisation du bâtiment piscine de Bassins SA.

Pour toutes autres informations au sujet de la piscine de Bassins SA, les habitants peuvent devenir actionnaires. Ils peuvent acheter 351 actions pour suivre en détail les opérations annuelles de la société. Le montant ainsi récolté serait de 175'500 CHF. Le dividende est transformé en entrée gratuite pour l'actionnaire.

Le Conseil Communal a refusé la seule et unique solution possible qui consistait à accorder un montant sortant la Société Anonyme de la Piscine de Bassins sans impact financier pour la commune, il ne restait plus que :

Le dégât d'image, provoqué par la mise en faillite, n'a pas impacté la piscine mais la COMMUNE, un peu sa Municipalité et surtout son Syndic aux yeux de ses détracteurs.

Le retour de la piscine dans le giron communal est la confirmation des propos tenus par le Syndic à l'époque car le Droit Distinct Permanent DDP fixait la reprise de l'objet et protégeait la commune contre des malversations. Rien à voir avec le but initial !



BASSINS

La situation qui avait provoqué le refus du rapport de gestion 2019 de la commune était injustifiée sur des faits de 2020. Nous informons que c'est à nouveau le risque de se voir refuser le rapport 2020 sur des actions effectuées en 2021 suite à la séance du Tribunal du 14 décembre 2020 constatant le refus du Conseil Communal de soutenir la SA.

Dès le 15 décembre 2020, la Municipalité a entrepris les démarches suivantes :

1. Inscription au budget 2021 d'une rubrique piscine
2. Accord avec la banque pour reprise du crédit
3. Changement de responsabilité et d'adresse pour les factures, les contrats et convention de gardiennage avec Aquarius
4. Démarche avec le canton pour revenir sur le plafond d'endettement amendé par le Conseil Communal mais pas validé par l'exécutif cantonal à cause des valeurs manquantes dans le plafond à la demande de la CoGes.
5. Plus toutes les autres actions dans le terrain entre le Covid, les ouvertures puis fermeture, etc.

Dès le 14 décembre 2020, l'entrée en force du DDP de 2006 est effective sans possibilité pour la commission de gestion de venir proposer de refuser le préavis sur la gestion et les comptes 2020. Toutes les autres démarches commencent au 1^{er} janvier 2021 année non analysée par la CoGes et surtout avec une réalité des actions complètement différentes des commentaires des membres de la commission, semble-t-il, des méthodes opérationnelles de ses objets et contrairement aux informations municipales transmises qui elles se sont avérées correctes.

L'analyse des comptes 2020 indique les éléments suivants en lien avec la Piscine SA.

5	INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	1 312 425.84	226 420.51	1 227 823.00	234 339.00	1 143 494.59	350 918.65
		C2020		B2020		C2019	
51	Enseignement primaire	1 001 921.59	225 942.51	894 510.00	233 839.00	812 340.31	350 214.00
51.352.5	Retour part scolaire piscine SA	140 000.00		140 000.00		80 000.00	
51.38	Attribution fonds de réserve piscine	140 000.00					

Comme prévu en 2019 par le biais du budget, nous avons mis une participation 51.352.5 de 140 000 CHF en imaginant que le préavis de soutien pour la Piscine de Bassins SA soit accepté et ainsi permettre de sortir la société anonyme de l'article 725 du Code des Obligations.

Là encore grâce à l'excellent résultat des comptes communaux 2020 et pour tenter de ne pas être perturbé par le refus du plafond d'endettement, la Municipalité a constitué un fonds de réserve de 140'000 CHF pour faciliter le retour des impacts financiers de la piscine dans la comptabilité communale comme en 2005. Nous rappelons qu'un Bassinfos juillet 2020 avait été publié à ce sujet.

Les nouveaux statuts scolaires démontrent bien de la pertinence du combat mené par la Municipalité pour faire reconnaître que cet équipement est bien du scolaire. Le groupement scolaire a mis un doigt dans l'engrenage du financement de l'objet à nos successeurs de faire mieux en augmentant le taux d'occupation.



BASSINS

Liste des emprunts

Taux et échéance des emprunts (valeurs initiales)

Intitulé	Montant	Taux	Échéance
CIP - Dunanche, réservoir Siaux et collect. Fontaines	380 000.00	2.4%	2033
BCV - réfection route des Montagnes	217 500.00	2%	2024
BCV - collecteur Montagnes Mouilles	540 000.00	1.85	2022
CIP - collecteur Sorbiers + citernes	148 800.00	1%	non bloqué
CIP - investissements liés au budget	315 000.00	2.65%	2021
BCV - La Bataille	245 000.00	1.85%	2026
BCV - emprunt station pompage	500 000.00	1.70%	2026
BCV - emprunts divers	1 547 000.00	1.00%	2023
Caisse Epargne Nyon - chaufferie piscine	240 000.00	2.05%	2021
Caisse Epargne Nyon - collecteur	700 000.00	2.75%	2021
Caisse Epargne Nyon - Télé Dôle et carrefour Croix	215 000.00	1.55%	2021
Caisse Epargne Nyon - JDF II	505 000.00	1.55%	2022
Caisse Epargne Nyon - JDF II	600 000.00	1.55%	2023
Caisse Epargne Nyon - JDF II	610 000.00	1.55%	2024
Caisse Epargne Nyon - stand + Pelaz	132 500.00	1.55%	2023
BCV - collège JDF I	1 200 000.00	0.90%	2021
BCV - collège JDF I	685 000.00	1.20%	2026
BCV - collège JDF I	500 000.00	0.90%	3 - 6 mois
BCV - Gény et Fontaines	335 000.00	1.70%	2022
BCV - classe supplémentaire JDFII	490 000.00	1.55%	2022
BCV - 1ère ATF conduite Cézille - Bassins	600 000.00	1.55%	2022
BCV - 2ème ATF conduite Cézille-Bassins	600 000.00	1.70%	
BCV - 3ème ATF conduite Cézille-Bassins	200 000.00	2.05%	
BCV - 4ème ATF conduite + trottoir Croix	414 600.00	2.35%	2023
BCV - 1ère étape travaux PGEE	531 000.00	2.1%	2023
BCV - emprunt facture sociale	600 000.00	0.85%	2021
CIP - 1ère partie salle de gymnastique	983 300.00	2.8%	2034
CIP - 2ème partie salle de gymnastique	1 000 000.00	2.65%	2034
BCV - c/c	500 000.00	0.85%	2021
BCV - c/c	500 000.00	0.85%	2021
BCV - cuisine couronne	130 000.00	1.4%	2024
SUVA - 3ème partie salle de gymnastique	1 000 000.00	1.94%	2026

En vert cette ATF est séparée en 2 avec un remboursement planifié de 250'000 CHF en 2021.

Répartition des emprunts initiaux par affectation

Objet	Montant	Part	Part	
Scolaire	7 573 300.00	46.9%	46.9%	
Eau sous pression	5 352 600.00	33.1%	41.7%	ESP-EU-EC
EU-EC	1 388 800.00	8.6%		
Divers	915 000.00	5.7%	5.7%	Divers
Routes	432 500.00	2.7%	2.7%	Routes
Bâtiments	262 500.00	1.6%	1.6%	Bâtiments
Chaufferie	240 000.00	1.5%	1.5%	Chaufferie



BASSINS

Liste des emprunts (Etat des valeurs 2020) figurant au bilan

No.compte	Intitulé	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2020
		CHF	CHF	CHF
9221.0	CIP - 3 crédits	380 000.00	380 000.00	380 000.00
9221.10	BCV - collège JDF	1 200 000.00	1 200 000.00	1 200 000.00
9221.12	CIP - collecteur Sorbiers + citernes	131 200.00	128 000.00	124 800.00
9221.13	CIP - investissements liés au budget	315 000.00	315 000.00	315 000.00
9221.14	BCV - collège JDF	500 000.00	500 000.00	500 000.00
9221.15	BCV La Bataille	245 000.00	210 000.00	175 000.00
9221.16	BCV emprunt station pompage	500 000.00	500 000.00	500 000.00
9221.17	BCV emprunt divers	1 478 000.00	1 455 000.00	1 432 000.00
9221.18	Caisse d'Epargne de Nyon - chaufferie piscine	114 000.00	90 000.00	66 000.00
9221.19	Caisse d'Epargne de Nyon - Rue Pelaz-stand	132 500.00	132 500.00	132 500.00
9221.2	BCV - collège JDF	325 000.00	280 000.00	235 000.00
9221.20	Caisse Epargne de Nyon - consolidation JDFII	485 000.00	465 000.00	445 000.00
9221.21	Caisse Epargne de Nyon - consolidation JDFII	485 000.00	465 000.00	445 000.00
9221.22	Caisse Epargne de Nyon - consolidation JDFII	495 000.00	475 000.00	455 000.00
9221.24	BCV - Le Gény et Fontaines	185 000.00	155 000.00	125 000.00
9221.26	Création classe suppl. JDF II	430 000.00	415 000.00	400 000.00
9221.27	BCV - 1ère ATF conduite Cézille-Bassins	380 000.00	336 000.00	292 000.00
9221.7	Caisse Epargne de Nyon - collecteur	567 750.00	544 750.00	521 750.00
9221.28	BCV - 2ème ATF conduite Cézille-Bassins	600 000.00	600 000.00	600 000.00
9221.29	BCV - 3ème ATF conduite Cézille-Bassins	200 000.00	200 000.00	200 000.00
9221.3	BCV - 4ème ATF conduite + trottoir Croix	398 350.00	395 100.00	391 850.00
9221.31	BCV - 1ère étape travaux PGEE	469 050.00	451 350.00	433 650.00
9221.32	BCV - emprunt facture sociale	600 000.00	600 000.00	600 000.00
9221.33	BCV - réfection route des Montagnes	202 500.00	195 000.00	187 500.00
9221.34	CIP - 1ère partie salle de gymnastique	916 500.00	883 100.00	849 700.00
9221.35	BCV - collecteur Montagnes-Mouilles	500 000.00	480 000.00	460 000.00
9221.36	CIP - 2ème partie salle de gymnastique	933 367.50	886 867.50	840 367.50
9221.37	BCV - emprunt c/c	500 000.00	500 000.00	500 000.00
9221.38	BCV - emprunt c/c	500 000.00	500 000.00	500 000.00
9221.39	SUVA - 3ème partie salle de gym	868 000.00	835 000.00	802 000.00
9221.4	BCV - emprunt cuisine + ruisseau	115 000.00	110 000.00	105 000.00
9221.4.0	Caisse Epargne de Nyon - ruisseau des Plattets	271 025.90	-	0.00
		15 422 243.40	14 682 667.50	14 214 117.50

Montant des emprunts avec un cofinancement provenant des conventions scolaires

L'Association Scolaire Intercommunale de l'Esplanade participe au financement des intérêts et des amortissements sur un emprunt total lié au domaine scolaire de **6 113 842.50 CHF** (sachant que ce sont des valeurs virtuelles car nous amortissons le 100%).



BASSINS

Les amortissements sont définis par les statuts mais nous avons un problème d'interprétation. Les communes de Begnins, Bassins, Marchissy et Coinsins ont déposé une requête pour corriger des différences entre les communes avec bâtiments scolaires et sans bâtiment.

Il ne faut pas oublier que la commune de Bassins avait placé un fonds de **795 000 CHF** dans les constructions scolaires dont le groupement scolaire bénéficie. (Sachant que ce sont des valeurs virtuelles car nous amortissons le 100%)

CHF	2017	2018	2019	2020
Dettes scolaires	7 231 188.50	6 962 143.50	6 404 967.50	6 126 379.50
Dettes scolaires par habitant	5 478.17	5 274.35	4 591.37	4 153.48

Montant des emprunts pour le contribuable de Bassins

Le montant total des emprunts à charge **uniquement** des contribuables de Bassins s'élève à **8 420 829.00 CHF**. La dette par habitant est de 6 203.84 CHF contre 6 379,42 CHF en 2017.

	2017	2018	2019	2020
Dettes à charge uniquement communales sans c/c	8 420 829.00 CHF	8 189 07.,00 CHF	7 277 700 CHF	8 100 275.00 CHF
Dettes par habitant à charge uniquement communales	6 379.42 CHF	6 203.84 CHF	5 216.99 CHF	5 491.71 CHF

Une partie, de ces emprunts, doit être financée par le produit des taxes d'eaux usées et de l'eau sous pression. Les lois changent plus vite que les règlements d'application des lois et des réponses des tribunaux administratifs. Nous pouvons présenter le tableau ci-dessous :

	2017	2018	2019	2020
Dettes totales par habitant	11 857.59 CHF	11 478.20 CHF	10 525.21 CHF	9 636.69 CHF

Soit une diminution de 888.52 CHF par habitant et surtout une dette habitant inférieure à la barre des 10'000 CHF qui fait tellement peur à certains.

Permettez-nous de joindre l'analyse cantonale (dernier rapport de l'Etat et avant le résultat très positif de 2020) qui ne va pas faire plaisir à certains contrairement à ce que nous annonçons en 2018 lors de la main mise préfectorale sur nos débats.



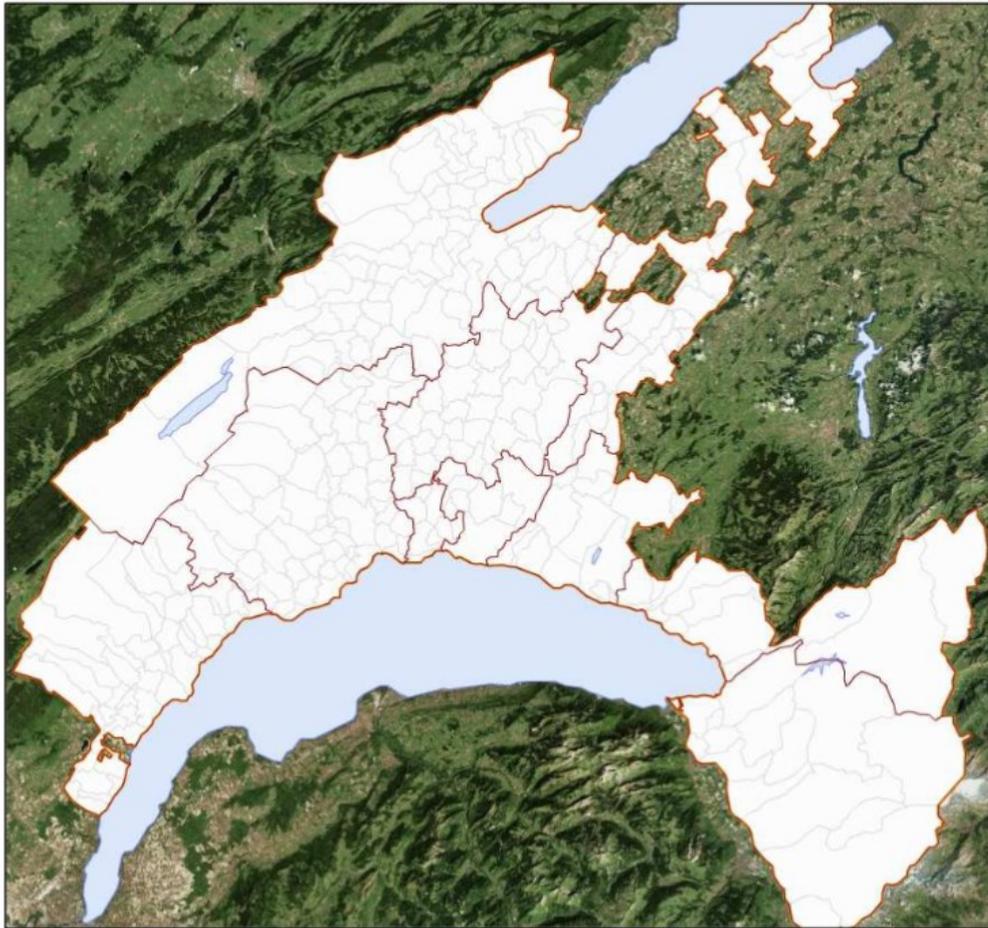
BASSINS



Département des institutions et du territoire
Direction générale des affaires institutionnelles
et des communes (DGAIC)
Direction des finances communales

Rapport sur les finances communales vaudoises en 2019

Tableau de bord de la situation financière des 309 communes vaudoises



Lausanne, mai 2021



BASSINS

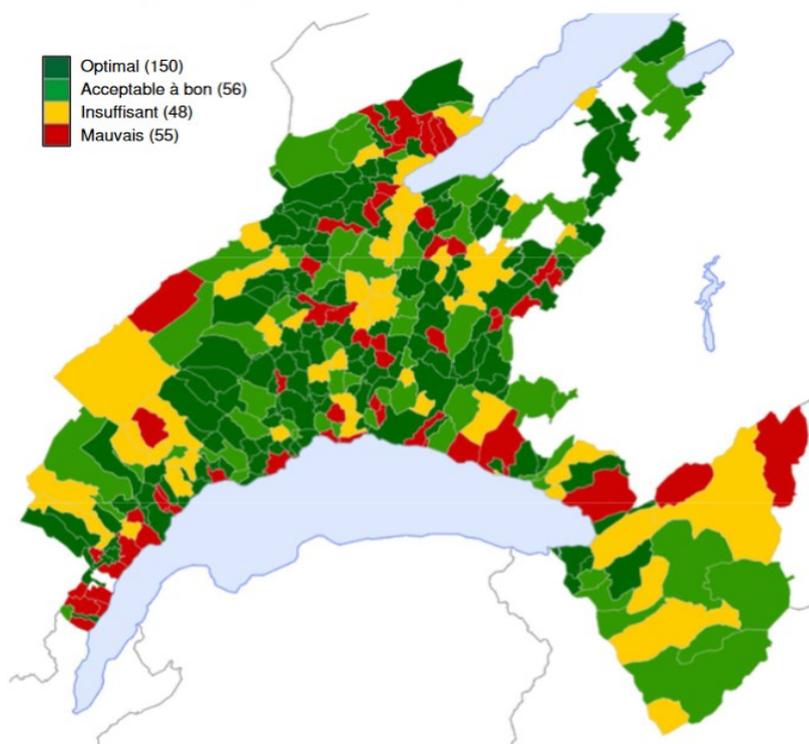
Analyse globale des résultats par commune

En moyenne sur cinq ans (2015-2019), environ la moitié des communes (150) affichent un degré d'autofinancement situé au-dessus de 100% (figure 3). Ces communes sont donc dans une phase de désendettement, voire même en train d'augmenter leur capital propre.

Le degré d'autofinancement est acceptable à bon (70-100%) pour 56 autres communes. Ces dernières ont vu leur dette augmenter à une vitesse raisonnable. Dans l'ensemble, deux tiers des communes (206) ont un degré d'autofinancement qui ne pose pas de problème.

Le degré d'autofinancement est insuffisant pour les 103 communes restantes. Parmi elles, 55 communes affichent un degré d'autofinancement mauvais (inférieur à 40%). La situation est d'autant plus inquiétante pour les 14 communes qui dégagent un autofinancement négatif. Ces communes doivent non seulement emprunter pour financer l'intégralité de leurs investissements, mais aussi pour couvrir une partie de leurs dépenses courantes. Cette dernière catégorie de communes englobe seulement 1,9% de la population vaudoise.

Figure 3: Degré d'autofinancement par commune, 2015-2019



Voir Bassins en vert foncé sur la période 2015-2019 démontre la volonté de lynchage politique contre la Municipalité et son Syndic.

Car l'endettement ne signifie RIEN sans mettre en relation les autres aspects économiques.

*L'homme honnête est toujours paisible, égal à lui-même, serein et tranquille.
Les gens malhonnêtes vivent dans le trouble, et des inquiétudes secrètes dévorent leur cœur.*

Confucius



BASSINS

Amortissements 2020

Des amortissements financiers ou remboursements selon les doctrines, 2020 ont été réalisés pour un montant de **468 550.00 CHF**.

No.compte	Intitulé	31.12.2019	amortis	31.12.2020
		CHF	CHF	CHF
9221.0	CIP - 3 crédits	380 000.00		380 000.00
9221.10	BCV - collège JDF	1 200 000.00		1 200 000.00
9221.12	CIP - collecteur Sorbiers + citernes	128 000.00	3 200.00	124 800.00
9221.13	CIP - investissements liés au budget	315 000.00		315 000.00
9221.14	BCV - collège JDF	500 000.00		500 000.00
9221.15	BCV La Bataille	210 000.00	35 000.00	175 000.00
9221.16	BCV emprunt station pompage	500 000.00		500 000.00
9221.17	BCV emprunt divers	1 455 000.00	23 000.00	1 432 000.00
9221.18	Caisse d'Épargne de Nyon - chaufferie piscine	90 000.00	24 000.00	66 000.00
9221.19	Caisse d'Épargne de Nyon - Rue Pelaz-stand	132 500.00		132 500.00
9221.2	BCV - collège JDF	280 000.00	45 000.00	235 000.00
9221.20	Caisse Epargne de Nyon - consolidation JDFII	465 000.00	20 000.00	445 000.00
9221.21	Caisse Epargne de Nyon - consolidation JDFII	465 000.00	20 000.00	445 000.00
9221.22	Caisse Epargne de Nyon - consolidation JDFII	475 000.00	20 000.00	455 000.00
9221.24	BCV - Le Gény et Fontaines	155 000.00	30 000.00	125 000.00
9221.26	Création classe suppl. JDF II	415 000.00	15 000.00	400 000.00
9221.27	BCV - 1ère ATF conduite Cézille-Bassins	336 000.00	44 000.00	292 000.00
9221.7	Caisse Epargne de Nyon - collecteur	544 750.00	23 000.00	521 750.00
9221.28	BCV - 2ème ATF conduite Cézille-Bassins	600 000.00		600 000.00
9221.29	BCV - 3ème ATF conduite Cézille-Bassins	200 000.00		200 000.00
9221.3	BCV - 4ème ATF conduite + trottoir Croix	395 100.00	3 250.00	391 850.00
9221.31	BCV - 1ère étape travaux PGEE	451 350.00	17 700.00	433 650.00
9221.32	BCV - emprunt facture sociale	600 000.00		600 000.00
9221.33	BCV - réfection route des Montagnes	195 000.00	7 500.00	187 500.00
9221.34	CIP - 1ère partie salle de gymnastique	883 100.00	33 400.00	849 700.00
9221.35	BCV - collecteur Montagnes-Mouilles	480 000.00	20 000.00	460 000.00
9221.36	CIP - 2ème partie salle de gymnastique	886 867.50	46 500.00	840 367.50
9221.37	BCV - emprunt c/c	500 000.00		500 000.00
9221.38	BCV - emprunt c/c	500 000.00		500 000.00
9221.39	SUVA - 3ème partie salle de gym	835 000.00	33 000.00	802 000.00
9221.4	BCV - emprunt cuisine + ruisseau	110 000.00	5 000.00	105 000.00
9221.4.0	Caisse Epargne de Nyon - ruisseau des Plattets	-		0.00
		14 682 667.50	468 550.00	14 214 117.50



BASSINS

Commentaires sur le bilan

A la lecture du bilan, nous pouvons commenter les points suivants :

9102.2	Pas de diminution du fonds financier ceci malgré les travaux sur les dessertes forestières de 2019.																
9110.1	<p>Les explications avaient été données à la commission de gestion en mai 2020 avant le report du préavis 04/20. Le montant a augmenté. Le communiqué de presse du 29 juin 2020 de la Municipalité explique la provenance des 600'000 CHF initiaux.</p> <p><i>Ce point a été expliqué à la page 10 et suivantes. En voici une synthèse.</i></p> <p><i>La situation idéale serait :</i></p> <ol style="list-style-type: none"><i>1. Acceptation du préavis 04/20 par le conseil communal pour suppression de 600'000 CHF</i><i>2. Le solde serait repris par la rubrique Enseignement scolaire primaire et secondaire</i><i>3. Changement des buts de la SA de la piscine en s'occupant uniquement de la partie activités aquatiques.</i><i>4. Partage des frais d'exploitation annuels en 3 parts proportionnellement au taux d'occupation :</i> <table border="1"><thead><tr><th></th><th>Utilisation journalière</th><th>Taux</th><th>Financé par</th></tr></thead><tbody><tr><td>1</td><td>10 h</td><td>42%</td><td>scolaire</td></tr><tr><td>2</td><td>10 h</td><td>42%</td><td>entrées</td></tr><tr><td>3</td><td>4 h</td><td>16%</td><td>entrées et impôts</td></tr></tbody></table> <ol style="list-style-type: none"><i>5. Hypothétiquement vente des 351 actions aux privés.</i>		Utilisation journalière	Taux	Financé par	1	10 h	42%	scolaire	2	10 h	42%	entrées	3	4 h	16%	entrées et impôts
	Utilisation journalière	Taux	Financé par														
1	10 h	42%	scolaire														
2	10 h	42%	entrées														
3	4 h	16%	entrées et impôts														
9110.2	Le montant du contrat de gestion a augmenté. Pour mémoire ce contrat permet de lisser les comptes des exploitations forestières de manière le plus stable possible pour les comptes communaux. Le marché du bois va subir l'effet Covid-19 et il faudra compenser les pertes.																
9112	<p>Nous ne pouvons qu'être spectateurs de cette situation. Même en reprenant la facturation des impôts communaux, la situation serait pire. Pour justifier notre analyse, il suffit de voir la différence du nombre de recours entre les taxes et impôts communaux et le nombre de recours de nos habitants face au canton.</p> <p>Et les justifications cantonales sont tout aussi nébuleuses parfois que l'application des lois communales.</p>																
9112.2	Sans possibilité communale de modifier ce montant.																
9119.1	La diminution est à mettre en relation avec la reprise du chauffage à distance par la Romande Energie (chiffre d'affaires à la baisse)																



BASSINS

9120.03	Création et compléments du fonds déchetterie de 26 991.15 CHF pour remboursement des cartes ou travaux futurs d'aménagement des sites.
9141.022	Le ruisseau des Plattets est fini. Le dossier est clos. Le PACom est respecté selon les exigences cantonales.
9141.5	Fin du crédit d'aménagement du contrôle d'accès. Prévu renouvellement 2021
9143.07	Cette ligne est à 0 CHF car l'amortissement est terminé.
9150	L'actif est diminué en fonction des factures des dessertes forestières et en adéquation au préavis municipal à son sujet et mode de financement. L'opération se poursuit en 2020.
9153	Actions SAPJV en diminution suite à sa faillite ajournée
9200.1	Valeur diminuée expliquant peut-être la quantité d'impôts comptabilisée en 2020. La pression que nous avons faite sur l'ACI, est peut-être utile.
9221.40	Un nouvel emprunt a été contracté en urgence au mois d'octobre pour les travaux du ruisseau des Plattets. La CEN s'est montrée très compréhensive de la situation de la commune de Bassins et l'action de M. Jacques Ansermet a résolu le problème qui avait depuis plus de 2 ans à trouver une solution après plusieurs demandes d'éclaircissements de la situation faite à la municipalité incorpore. Disparu, suite à la fin des travaux
9259	Montants incluant les provisions Cohésion sociale, Police et Péréquation pour 106'000, 28 000 et 200'000 CHF.
9280.0	Fonds de réserve pour des travaux agendés entre juillet et décembre 2021 suite à la fin de l'opération contributions publiques de la Fin d'En haut de 2006. La Municipalité doit réaliser ces travaux de bitume.
9280.02	Fonds de réserve pour le départ de l'équipe municipale 2016-2021. Pas de budget pour ce devoir donc problème réglé au vu de l'excellence de notre exercice comptable 2020. (20'000 CHF)
9280.03	Ce fonds est créé pour déplacer la place de jeux du centre du village en adéquation avec le respect des voisins, des incivilités nocturnes et de la sécurité des enfants (80'000 CHF).
9280.04	Le panneau d'affichage ô combien utile au centre du village a dû être remplacé en urgence. Suite à une analyse, il s'avère que la solution du support informatique et technologique sur 7 ans est extrêmement favorable aux deniers communaux. Nos successeurs pourront utiliser ce fonds pour payer le contrat annuel et ainsi assuré le dernier cri de panneau d'affichage électronique avec maintenance. (28'000 CHF)
9280.05	Fond de réserve pour lissage des participations communales annuelles et /ou pour mise en conformité des installations. (240'000 CHF)
9280.2	Ce fonds est une hérésie car pour respecter la loi, il devrait être alimenté par le revenu des taxes ESP et non par les impôts comme cela a été fait sous la responsabilité malheureuse des membres anciens sous la pression de ceux qui ont voulu faire une



BASSINS

	démonstration du savoir. Il est maintenant IMPERATIF de réduire au plus vite ce fonds factice mais pour ceci il faut avoir des comptes déficitaires sur la rubrique de l'eau sous pression. Question de temps.
9280.4	Ce fonds n'a pas été affecté en 2020 car il n'y a pas eu de demande de l'AISE.
9280.9	Ce fonds est affecté afin d'absorber le retour de la piscine dans les comptes communaux et des diverses écritures non mises au budget pour 2021 car nous n'avons pas les détails au franc près des opérations notariales et remboursements divers.
9281.7	Le fonds de réserve « travaux futurs » a été liquidé à la vue des comptes 2020 et des frais de reprises des chaufferies et du réseau de chauffage à distance pour mettre à plat les différents et engagements de la commune. (voir forêts)
9282.0 et 9282.1	Ces montants sont sous le contrôle de la fiduciaire qui a dû corriger selon les instructions cantonales.



BASSINS

Réalité des fonds 2020

		Valeur Bilan	Valeur Banque	Valeur Banque	Valeur Bilan
		31.12.2019	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2020
9280.01	Fonds de réserve déchetterie	banque	27 664.89	27 664.89	27 664.89
9280.05	Fonds épuration	ménage	0.00		0.00
9280.1	Fonds protection civile	ménage	2 600.00	2 600.00	2 600.00
9280.15	Fonds départ municipalité	ménage			20 000.00
9280.2	Fonds service des eaux esp création en 2020	banque	154 463.39	30 191.44	30 191.44
9280.3	Fonds service des eaux création en 2017	comptable			216 751.38
9280.4	Fonds "prix" Etablissement Esplanade	banque	5 800.00	5 195.10	5 195.10
9280.6	Fonds de réserve pompiers création en 2017	banque	32 058.20	32 058.20	32 058.20
9281.0	Fonds forestier	banque	20 000.00	144 000.00	20 000.00
9281.2	Fonds "arbres-habitats"	banque	365 105.70	244 322.50	365 105.70
9281.6	Fonds péréquatif création en 2017 cause péréquation	Comptable passif transitoire	130 000.00	0.00	0.00
9281.7	Fonds travaux futurs création en 2017 cause péréquation	comptable	100 000.00	0.00	0.00
9281.8	Fonds risques futurs création en 2017 cause péréquation	comptable	0.00	0.00	0.00
9281.9	Fonds cohésion sociale 2021	Comptable passif transitoire	0.00	0.00	0.00
9281.1	Fonds gendarmerie 2021	Comptable passif transitoire	0.00	0.00	0.00
9282.0	Provision pour impôts non payés	comptable passif transitoire	138 324.00	0.00	0.00
9282.1	Provision pour débiteurs douteux	comptable passif transitoire	10 000.00	0.00	0.00
	Fonds Leu-Fin d'EnHaut	ménage			60 000.00
	Fonds place de jeux	ménage			80 000.00
	Fonds provision panneau affichage	ménage			28 000.00



BASSINS

Comptes 2020

Toutes les lignes n'ont pas été commentées en commission de gestion. Nous vous présentons les explications au sujet des lignes de dépassement budgétaires pour expliquer les chiffres spécifiques des rubriques. Sur ces lignes de dépassement, il y a 2 rubriques dont le dépassement est supérieur à la limite fixée par le Conseil Communal de 30'000 CHF. Des informations ont été données au Conseil Communal en cours d'année.

1 Administration

Les comptes des rubriques n'amènent pas de commentaire particulier. Nous sommes au-dessus du budget sur les rubriques suivantes mais la charge totale est de :

Titre	Comptes 2020		Budget 2020		Ecart	Comptes 2019	
	charges	revenus	charges	revenus		charges	revenus
ADMINISTRATION GENERALE	943 537.55	373 793.71	861 614.00	348 580.00	56 709.84	827 785.39	382 073.36

Mais il faut voir que nous avons créé des fonds de réserve pour 48 000 CHF.

Rubrique	Titre	Comptes 2020		Budget 2020		Ecart
		charges	revenus	charges	revenus	
10.38	Attribution réserve départ municipalité	20 000.00				20 000.00
16.380.0	Attribution au fonds de réserve panneau affichage	28 000.00		0.00		28 000.00

Le départ des municipaux engendre les primes d'ancienneté votées par le Conseil Communal dans le préavis 16/19 sur le règlement des indemnités municipales.

La rubrique 10.38 est créée à cet usage par un montant de 20 000 CHF.

Nom	Début	Arrêt	Durée
Didier Lohri	01.01.1994	30.6.2021	27 et 6 mois
Lorenzo Merlanti	29.10.2017	30.6.2021	3 et 10 mois
Katia Gashi	15.10.2018	30.6.2021	2 et 10 mois
Maria Krasnova	15.10.2018	30.6.2021	2 et 10 mois
Alexander Pacozzi	15.10.2018	30.6.2021	2 et 10 mois

Toutes les autres lignes sont dans le budget voté.

La catégorie 14 contient le seul écart entre budget et comptes 20. Cette différence est due aux actions prises suite à la pandémie CoVid. Ce montant tient compte des suspensions de loyers de locaux communaux et des actions d'aide face à cet événement exceptionnel.

La Municipalité est restée dans ses compétences.

		C2020		Ecart	B2020	
14	Service des intérêts généraux	192 716.35	48 374.81	-3 692.46	173 034.00	25 000.00
14.310.0	Pertes sur débiteurs				5 000.00	
14.310.1	Livres journaux enquêtes	8 984.40			3 000.00	
14.311	Mise à jour des archives	1 895.50			0.00	
14.318.02	Frais de ports et téléphones	20 100.46			17 000.00	
14.318.03	Frais COVID 19	20 322.25				
14.318.8	S.T.I. (enquêtes privées)	9 663.30			6 000.00	



BASSINS

14.431.0	Permis construire habiter, utiliser	20 883.50	6 000.00
14.431.2	Location antenne Orange	15 865.00	3 000.00

Il faut comparer par rapport aux comptes 2018 et nous sommes dans la cible des limites budgétaires prévues.

Les détails sont donnés dans le complément de commentaires de chaque ligne des comptes.

2 Finances

Nous vous présentons un tableau qui exprime les écarts entre le budget et les comptes.

Rubrique	Titre	Comptes 2020		Budget 2020		Ecart
		charges	revenus	charges	revenus	
2	FINANCES	1 056 122.79	5 841 758.94	781 335.00	4 825 000.00	-741 971.15
20	Comptabilité gén, caisse, cont	1 431.00	0.00	1 100.00	0.00	331.00
21	Impôts	284 178.37	5 705 823.94	180 950.00	4 595 000.00	-1 007 595.57
22	Service financier	781 992.42	135 935.00	599 285.00	230 000.00	276 772.42

La ligne 21 ne peut pas être commentée sans faire référence aux explications données depuis des années sur l'encaissement des impôts par le Canton.

Lorsque nous tentions de vous dire qu'il y avait un problème de retard d'impôts, PERSONNE n'a voulu nous croire.

Comme par magie, cette différence de rentrée correspond en partie à la rubrique 9200.1 du bilan au sujet des créanciers qui se sont réduits pour un montant de 630 657.50 CHF. Il en a fallu du temps pour corriger ce problème.

Nous vous confirmons que la Municipalité n'a accordé aucune défalcation d'impôts. C'est le Canton qui officie dans cette décision.

Fonds Chemin de la Fin d'En Haut

Il faut aussi indiquer qu'un fonds de 60 000 CHF a été créé à la ligne 21.381.03. La commune doit réaliser les travaux de réfection du chemin de la Fin d'En Haut conformément aux dispositions de 2006 et des dernières contributions d'équipements publics encaissées en 2019. Nous vous rappelons que le PACom était fortement impacté des mesures d'aménagement du territoire de cette ancienne zone intermédiaire de 1979.

Provision Péréquation 2021 ligne 22.352.0

La Municipalité a constitué une rubrique permettant à la future autorité de régler le complément de péréquation qui sera connu qu'à partir du 4 juillet 2021. Nous avons prévu sur la base des estimations 188 521 CHF dans les passifs transitoires.



BASSINS

3 Domaines et bâtiments

Nous vous présentons un tableau qui exprime les écarts entre le budget et les comptes.

	Titre	Comptes 2020		Budget 2020		Ecart
Rubrique		charges	revenus	charges	revenus	
3	DOMAINES ET BATIMENTS	1 372 529.33	599 946.17	1 459 155.00	824 790.00	138 218.16
31	Terrain	33 975.60	31 615.45	42 430.00	45 991.00	5 921.15
32	Forêts, pâturages et chalets	817 959.90	453 234.30	908 780.00	653 607.00	109552.60
35	Bâtiments communaux	520 593.83	115 096.42	507 945.00	125 192.00	22 744.41

Chauffage à distance

La reprise du chauffage à distance par la Romande Energie a nécessité de mettre à plat certains dossiers qui n'étaient pas clos en termes de facturation et de réalisation.

La Romande Energie a remis le réseau en ordre est cela a engendré certaines charges pour la commune de Bassins à la date de reprise.

Un montant de 188 895.95 CHF (31.315.2) a été compensé par l'utilisation du fonds de réserve sur travaux futurs de 100 000 CHF inscrit au bilan (9281.7).

Nous aurions pu prendre un montant complémentaire de 88 895.95 CHF dans un fonds non lié à l'origine du financement soit le fonds 9281.6. Mais à la vue des comptes et de la péréquation future, il est préférable de dégager un déficit sur ce poste qu'est la forêt. La municipalité future gèrera cette information comme elle le souhaite mais nous espérons que cela sera dans l'intérêt des concitoyens de Bassins.

Nous profitons de remercier sincèrement l'AGFORS et son Directeur pour l'excellente vision qu'ils ont de la gestion forestière de la commune en favorisant le respect du plan directeur forestier communal 2016-2032. Son appui et sa pertinence font de ce service une assurance tous risques de notre objectif communal qui est :

1. **Moitié de la coupe de bois annuelle (3 000 m³) en bois de chauffage**
2. **Fin des dessertes forestières subventionnées**
3. **Appui à la sylviculture pour 10 à 15% du renouvellement de la forêt en tenant compte du réchauffement climatique.**

Subventions cantonales 32.451.2

Ces subventions sont inférieures au budget. Il ne faut pas oublier que nous avons un préavis extra-budgétaire pour la partie Dessertes forestières et nous n'avons pas passé par les comptes pour cette partie de réalisation des voies d'accès.



BASSINS

Alpages

Au sujet des alpages, il est important de préciser que les baux ont été resignés pour 12 ans.

Les travaux d'entretien des chalets sont planifiés avec le Directeur de l'AGFORS et répondent aux besoins annoncés par les agriculteurs eux-mêmes. Il n'y a pas eu de demandes complémentaires à celles planifiées en 2021.

Les études sont en cours sur les objets suivants :

1. PDRA plan directeur agro-tourisme avec subventions fédérales et cantonales
2. Chalet du Mondion avec subvention AF améliorations foncières (à ce jour les subventions communales ne sont pas concrétisées entre le Syndicat et la commune)
3. Plan directeur de l'eau du Jura avec les partenaires du PNRJV, la commune d'Arzier-Le Muids et l'UNIL.

Part subside rétrocedée 321.451

Cette somme représente le 20% de la contribution fédérale perçue par l'amodiateur du Bugnonet.

C'est la seule contribution de propriétaire de l'alpage que nous avons touchée. L'avenir nous dira si les financements des travaux d'entretien du patrimoine des alpages respecteront les 3 conditions soit :

- Contribution fédérale
- Contribution cantonale
- Contribution du syndicat par les amodiateurs

Pour obtenir le financement communal par le biais des impôts de tous comme le prévoit le préavis 06/18.

Préavis n° 06/18

Préavis municipal relatif à une demande de crédit extrabudgétaire de 32'500 CHF pour l'entretien urgent des chalets d'alpage de Bassins par un financement collectif de l'impôt communal et des subventions

Bassins, le 2 août 2018



BASSINS

Le conseil communal de Bassins,

- vu le préavis no 06/2018 de la municipalité,
- ouï le rapport de la commission des finances chargée d'examiner cet objet,
- ouï le rapport de la commission des forêts-alpages chargée d'examiner cet objet,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **d'accepter la demande de crédit extrabudgétaire de 32'500 CHF pour l'entretien urgent des chalets d'alpage de Bassins par un financement collectif de l'impôt communal et des subventions**
- **d'accepter le financement de ce crédit extrabudgétaire par une attribution de 0.76 point d'impôt communal et le financement de 1'762.28 CHF du Syndicat SCB par les rubriques du compte générique 321 de l'année 2018.**
- **d'accepter le principe de financement selon la clé de répartition entre la Commune et le Syndicat SCB selon le tableau ci-dessous et l'annexe 1:**

	Confédération - Canton - AF	Financement communal	Commune	SCB
Investissements avec utilité pour l'exploitant	0%	100%	80%	20%
Investissements avec utilité pour l'exploitant	10%	90%	80%	20%
Investissements avec utilité pour l'exploitant	40%	60%	80%	20%
Investissements sans utilité pour l'exploitant	0%	100%	100%	0%
Investissements sans utilité pour l'exploitant	10%	90%	100%	0%

Ainsi délibéré en séance de municipalité du 20 août 2018.

Nous vous laissons prendre connaissance du rapport spécifique du service forestier.

Si l'enveloppe budgétaire a été dépassée, c'est dû au fait que nous avons passé les écritures des frais des dessertes forestières dans le budget de fonctionnement selon le préavis municipal.

Les travaux d'entretien du patrimoine des alpages sont en cours. Nous n'avons aucune demande conséquente en 2021 pour les pâturages et les chalets sauf la Bassine et le Mondion qui font partie d'un projet global PNRJV et des AF. Il faut tordre le cou aux différentes remarques que nous n'entretenons pas nos biens alpestres.

La cabane du Peney n'a pu être louée à cause du CoVid. Le syndicat communal gère les besoins spécifiques des demandes des agriculteurs.

Les contribuables de Bassins financent pour 5.28 points d'impôts communaux pour la rubrique 32 forêt-alpages. Heureusement qu'il y a la péréquation !



BASSINS

4 Travaux

Nous vous présentons un tableau qui exprime les écarts entre le budget et les comptes.

	Titre	Comptes 2020		Budget 2020		Ecart
Rubrique		charges	revenus	charges	revenus	
4	TRAVAUX	907 759.87	507 310.03	787 790.00	440 915.00	53 574.84
42	Service de l'urbanisme	30 573.60	0.00	40 000.00	0.00	-9 426.40
43	Routes	258 948.24	481.60	227 890.00	5 600.00	36 176.64
44	Parcs, promenades, cimetières	111 409.60	0.00	84 500.00	0.00	26 909.60
45	Ordures ménagères et décharge	194 253.50	194 253.50	176 650.00	176 650.00	0.00
46	Réseaux d'égouts, d'épuration	312 574.93	312 574.93	258 750.00	258 665.00	-85.00

Les satisfactions municipales concernent l'urbanisme. Il n'y a pas trop de frais d'études complémentaires suite aux levées d'oppositions du PGCom.

De même l'excellent travail fait en 2019 par les municipaux voit leur effet sur le dicastère des eaux usées et malgré la polémique des taxes déchets, c'est un dossier clos. Ce sont des comptes fermés et aucun impôt (à part les déchets communs) ne peut être utilisé pour financer ces rubriques.

Les dépassements de budget sont dus aux éléments suivants.

Routes

Nous avons un budget de 160 000 CHF entre le déneigement et l'entretien des routes, nous avons dépensé 192 969.50 CHF pour répondre aux besoins de la population., soit une somme de 32 969.50 CHF par rapport au budget voté.

Les dépenses des routes sont de 2.9 points d'impôts communaux.

Parcs, promenade, cimetière

Un fonds « place de jeux » a été créé pour une somme de 80 000 CHF. Ce qui explique en partie le déficit de 26 909.60 CHF.

Ce fonds est nécessaire à la vue de l'utilisation de la place actuelle au centre du village et des oppositions engendrées pour les constructions futures de chauffage, parking et logement L3PL.

Si nous regardons l'ensemble de la rubrique 3 si certes il y a un dépassement de 53 574.84 CHF, il faut bien comprendre que le fonds de réserve de 80 000 CHF est englobé dans cette opération à la vue des excellents comptes communaux 2020.



BASSINS

45 Ordures ménagères

Le compte est équilibré. Un fonds a été alimenté pour le renouvellement des dispositifs de mesures (réétalonnage et changement compacteur futurs).

Cadre légal supérieur

La règle fondamentale régissant le financement de la gestion des déchets en Suisse est le principe de causalité inscrit à l'article 2 de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (ci-après : LPE) :

La loi vaudoise sur la gestion des déchets (ci-après : LGD) précise les modalités de mise en oeuvre de ces dispositions :

Art. 30 PRINCIPE

¹ Le coût de l'élimination des déchets est supporté par leur détenteur, conformément au droit fédéral.

Art. 30a TAXES D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS URBAINS

¹ Les communes financent les coûts d'élimination des déchets urbains par le biais de taxes.

² Le 40 % de ces coûts, au minimum, doit être financé par une taxe proportionnelle à la quantité de déchets urbains.

³ Les communes prévoient des mesures d'accompagnement, notamment en faveur des familles.

⁴ Le département en charge peut accorder des dérogations aux communes qui ne peuvent atteindre les objectifs de l'alinéa 2 à cause d'une forte variation saisonnière de la population.

Le revenu des recettes fiscales ne peut donc être utilisé que pour financer l'élimination de déchets d'une autre nature, comme les déchets spéciaux ménagers et les déchets de voirie, de même que ceux dont le détenteur ne peut pas être identifié (déchets « orphelins »).

L'application de ce principe à titre d'exemple aux comptes de quelques communes vaudoises fait apparaître que la part à financer par l'impôt, car imputable aux déchets non urbains, ne dépasse dans la pratique guère 3 à 5 % de l'ensemble des coûts. Elle se situe ainsi bien en dessous du taux de 30 % encore parfois évoqué.

46 Egouts

Nous avons effectué un prélèvement de 22 380.48 CHF dans le fonds eaux pour équilibrer le compte. Le règlement ayant été validé par le Canton, l'autorité reviendra sur ce point en 2022 sur le sujet datant de mars 2021 et n'étant pas du ressort de la CoGes.

5 Instruction publique

Nous avons déjà traité ce point dans le thème des associations intercommunales. (page 10)

6 Police

Nous avons déjà traité ce point dans le thème des associations intercommunales et facture étatique.



BASSINS

7 Sécurité sociale

Nous avons déjà traité ce point dans le thème des associations intercommunales et facture étatique. (page 6)

L'explication sur le RAB a été donnée.

8 Services industriels

Il n'y a pas de commentaires à apporter si ce n'est le fait d'avoir utilisé le fonds de réserve pour un montant de 70 098.95 CHF sachant que ce fonds était une hérésie. L'argent ne venait pas des taxes mais d'un artifice peu légal.

L'entretien du réseau tient compte des nouvelles directives cantonales qui demandent aux communes de mettre en place un autocontrôle de la qualité de l'eau totalement indépendante de l'Etat comme jusqu'en 2018 mais que notre municipale a dû faire face suite à l'absence de transmission de dossiers en 2018.

Crédits extrabudgétaires 2020

Les crédits extra-budgétaires ou financiers suivants ont été soumis au Conseil Communal en 2020 :

Préavis 02/20	Plafond d'endettement de la législature 2016/2021	Amendé
Préavis 03/20	Reconduction du droit de superficie situé au Jubillet – Chalet Tamizou (propriété de M. et Mme René Dubosson)	Accepté
Préavis 04/20	Demande d'annulation de créance de Chf 600'000.– en faveur de la Piscine de Bassins S.A. au moyen d'un emprunt financier de Chf 0.–	Refusé
Préavis 12/20	Réfection de la route cantonale à traversée communale au lieu-dit Le Châtelard	Accepté
Préavis 13/20	Remplacement et modification de l'éclairage public pour une alimentation complète avec le système LED et mise sous compteurs	Refusé

Remerciements

La Municipalité tient à remercier sincèrement Madame la Boursière Liliane MALHERBE qui a aidé sa successeur Madame Laura Guichard pour ce 1^{er} exercice nécessitant une certaine mémoire.

Nous profitons de ce dernier rapport sur les comptes pour remercier **TOUT le personnel** qui a œuvré avec conscience, professionnalisme et tolérance face aux circonstances incroyables vécues en 2020.

Il n'y a pas de mots assez forts pour qualifier ce que nous avons vécu et surtout réagi aux changements perpétuels provoqués par des communiqués de presse contradictoires des autorités supérieures.

Ces dernières nous ont laissés dans la gestion du détail. C'est justement ces détails dont la population avait besoin.

En qualité de syndic j'ai apprécié vos réactions et surtout j'espère avoir été votre appui pour que vos tâches s'exécutent au mieux.

Permettez-moi d'associer TOUS mes partenaires de la Municipalité qui ont fait leur travail avec dévotion et bravoure en regrettant que leurs compétences n'aient pas été reconnues à leurs justes valeurs. C'est le jeu de la politique, malheureusement ils n'ont pas été reconnus à leurs justes valeurs. Ce que nous avons vécu restera à jamais une amitié qui n'est pas de façade.

Nos remerciements à vous tous, citoyennes, citoyens, conseillères – conseillers communaux, municipales et municipaux et au personnel communal pour votre engagement tout au long de l'année 2020.



BASSINS

Conclusion

Les comptes 2020 de la commune de Bassins font apparaître un excédent de produits de **1 041.28 CHF**.

Les éléments importants sont les suivants :

- Les **remboursements** ont été effectués pour **CHF 468'550.00**.
- La prise en compte des **effets de la péréquation, de la cohésion sociale et gendarmerie cantonale 2021** a été comptabilisée pour un montant total de **CHF 321 221.00** dans les passifs transitoires.
- La **création de fonds de réserve** dans les dicastères sensibles pour **CHF 364'041.12**

Le résultat final financier de l'année 2020 peut être considéré comme **EXCELLENT** et surtout offre des réserves pour affronter l'avenir de la commune contrairement à ce qui est véhiculé à tort.

"Lorsque tu fais quelque chose, sache que tu auras contre toi, ceux qui voudraient faire la même chose, ceux qui voulaient le contraire, et l'immense majorité de ceux qui ne voulaient rien faire."

Confucius environ 500 ans avant J-C

Et surtout souvenez-vous qu'Albert EINSTEIN, lors de son passage à Berne, citait :

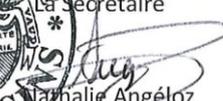
La vie, c'est comme une bicyclette, il faut avancer pour ne pas perdre l'équilibre."

Décision

La Municipalité prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

vu le préavis municipal n° 04/21 du 17 mai 2021,
entendu les conclusions du rapport de la commission de gestion,
considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

**d'adopter les comptes communaux pour l'année 2020 tels que présentés,
d'en donner décharge à la Municipalité et à la Boursière.**

Au nom de la Municipalité
Le Syndic Le Secrétaire
 
Didier Lohri Nathalie Angéloz



BASSINS

Détail des écritures comptables

Les commentaires par rubrique permettent de mettre en exergue les détails de la comptabilité communale. Nous n'avons pas présenté ligne après ligne ce descriptif à la commission de gestion.

Notre volonté consiste à donner une image conforme à la situation réelle en matière de finance de la commune tout en respectant les règles de comptabilité.

1	ADMINISTRATION GENERALE	
10.300.0	Bureau du conseil communal	-
10.300.1	Commissions du conseil	Plus que le budget mais voir rubrique 10.300.5
10.300.2	Syndic et municipaux salaires	Correspond au budget
10.300.3	Vacations municipalité	Pas de commentaire mis à part que les municipaux ciblent correctement les présences indispensables et les jetons de présence des autres associations. Il faut noter que toutes les heures CoVid n'ont pas été notées.
10.300.5	Bureau de vote	-
10.306	Remboursement de frais	Mesures prises en 2018 pour respecter le budget
10.380	Attribution réserve départ municipalité	Non budgétée
11.301.1	Vacations secrétariat	Pas de commentaire
11.306	Remboursement des frais	Pas de commentaire
12.310	Imprimés et fournitures bureau + divers	Pas de commentaire, nous sommes dans le budget. Augmentation des médias sociaux et panneau électronique d'information sont tombés en panne au mois de novembre.
12.311	Achats mobilier et machines de bureau	Le dépassement est compensé par le fait que nous n'avons pas tout utilisé le budget windows 7. Par manque de temps et de report d'une année d'applications spécifiques.
12.311.01	Achat de programmes informatiques	Par manque de temps et suite au report d'une année d'applications spécifiques.
12.314	Contrat maintenance ordinateur programme	Inclus par le commentaire de 12.311
13.301	Salaires	Les mesures prises pour diminuer les charges ont dû être reportées à cause de recours.
13.303	Cotisations AVS AI APG AC AF	En lien avec les salaires
13.304	Caisse de retraite	Idem compensation entre les 2 lignes.
13.305	Assurance maladie et accidents	Nous sommes en dessus du budget suite à l'annonce de maladie du personnel.
13.305.0	Particip. primes AMAC employés	Renouvellement des conditions pour l'ensemble de la commune
13.305.1	Assurance RC	Budget respecté et bien évalué par rapport à 2017.
13.309	Formation et recherche de personnel	Formation continue du secrétariat et recherche boursière



BASSINS

13.352	Groupement sécurité du travail	L'augmentation est due par le fait que nous avons un nouveau répondant communal et qu'il poursuit sa formation.
13.435	Répartition des salaires	Basée sur les feuilles d'heures et les occupations du bureau communal
13.435.1	Indemnité APG	Recette suite aux maladies
13.435.2	Participation au bénéfice LAA	Renouvellement prestations pour le personnel communal
14.306	Perte sur débiteurs	Solde de factures ouvertes. Impossible de prévoir.
14.310.0	Livres journaux enquêtes	L'effet CoVid a engendré plus de frais pour la gestion de nos activités administratives.
14.310.1	Mise à jour des archives	Idem que 14.310.0 mais à la baisse
14.317.0	Fête nationale	Pas de commentaire car la somme correspond aux engagements pris avant le CoVid feu d'artifice.
14.317.1	Réceptions diverses	Recherche d'économie et refus d'organisation de séances intercommunales à Bassins pour ne pas gonfler les dépenses. Objectifs financiers atteints.
14.317.2	Cadeaux divers	Les événements font que les sommes budgétisées ne sont pas utilisées. Il n'y a pas eu de départ à la municipalité.
14.318.00	S.T.I. participation	Pas de commentaire
14.318.01	Révision des comptes	Pas de commentaire complexifié par le problème de la piscine SA.
14.318.02	Frais de ports et téléphones	Les coûts sont stabilisés, il faudra voir les effets des mesures prises en 2021
14.318.05	Frais de notaire, avocats	Parfaitement dans la cible du budget grâce à certaines indemnités accordées à la commune par les perdants de recours. Différence nette par rapport à 2019. La procédure de recours sur l'auberge contre la commune en matière de constructions, de bail commercial et de bail à ferme n'est pas terminée. Par contre le dossier alpages est clos en faveur de la commune.
14.318.8	S.T.I. (enquêtes privées)	Pas de commentaire car comme toujours nous mettons une ligne au budget.
14.319	Cotisations et frais divers	Pas de commentaire car ceci est lié aux nombres d'habitants ou nouvelles conventions.
14.351.1	Participation transports régionaux	Le montant n'a pas englobé les salaires d'utilisation du Rail-Bus. Le bus est facturé sous les bénéficiaires du service soit le RAB.
14.431.0	Permis construire habiter, utiliser	Pas de commentaire très aléatoire.
14.431.2	Location antenne Salt et Swisscom	Comme le ddp de la piscine a été revu à la réalité du terrain la commune encaisse la redevance. Nous n'avons pas d'antenne 5G à Bassins 3.5 GHz.
14.431.3	Emoluments divers	L'application du règlement qui fâche des citoyens. Mais ailleurs c'est la même chose toutes prestations a un coût.
14.431.4	Emoluments naturalisation	Ristourne pour notre travail communal.
14.435	Ventes et prestations service	Pas de commentaire autre que le libellé 431.3
16.310	Informations touristiques	Pas de commentaire
16.319	Taxe séjour pr.off.tourisme	Pas de commentaire si ce n'est que nous pouvons remercier les personnes qui se déclarent spontanément. Cela fait du bien parfois.



BASSINS

16.351.1	Taxe tourisme dans la commune	Entretien et changement plus important de certains panneaux que prévu.
16.380	Attribution fonds de réserve	Ce montant sera utilisé pour financer chaque année sur 7 ans le nouveau contrat de maintenance et d'évolution technologique du panneau électronique d'affichage qui est une nécessité absolue pour communiquer rapidement en cette période CoVid
16.406	Taxe régionale de séjour	Pas de commentaire mais de plus en plus de peine à obtenir les chiffres réels des nuitées.
16.465.0	Taxes séjours camping	Pas de commentaire
2	FINANCES	
20.301.1	Vacations de la boursière	Pas de commentaire
20.306	Autres charges	Pas de commentaire
21.318	Frais de perception des impôts	Pas de commentaire fixé par l'Etat
21.329	Intérêts rémunérateurs	Pas de commentaire
21.329.1	Défalcation et remise d'impôts	Aucune décision municipale n'a accordé de défalcation. C'est la commission d'impôts qui décide.
21.390	Attribution communale SDIS	Faire attention à la gestion de ce poste SDIS communal. Nouvelle affectation du bâtiment en 2021
21.390.1	Attribution communale – salle polyvalente	Pas de commentaire procédure d'oppositions en cours.
21.390.2	Fonds contribution d'équipement Leu	Ce montant est constitué pour terminer les travaux du Chemin de la Fin d'En Haut en relation avec le PGCom de 2006.
21.400	Impôts personnes physiques	Enorme différence difficilement explicable si ce n'est par le fait que nous insistons lourdement à l'ACI pour comprendre leur système de taxation aléatoire.
21.401	Impôts personnes morales	Aucun effet de la RIE3 à Bassins mais rattrapage certainement de plusieurs années
21.402	Impôt foncier	Dans la péréquation, il faut prendre garde à ce que l'Etat ramène ce montant à une valeur 1.2 fois inférieur. Heureusement que nous avons des constructions à Bassins.
21.404	Droits de mutation	Difficile de connaître le marché immobilier en matière de vente de biens
21.405	Impôts successions & donations	Pas de commentaire particulier car nous sommes sans influence sur les choses de la vie.
21.406	Impôts sur les chiens & divers	Pas de commentaire
21.422	Intérêts moratoires	Pas de commentaire
21.441	Gains immobiliers	Difficile de connaître le marché immobilier en matière de vente de biens
21.480	Réajustement provision débiteurs douteux	Relativisons ce montant il y a encore des montants importants en attente
22.321	Intérêts dettes court terme	Pas de commentaire si ce n'est que cela baisse car nous amortissons en remboursant nos dettes comme le règlement sur la comptabilité le prévoit.
22.322.0	Intérêts liés au budget	Pas de commentaire
22.322.1	Intérêts frais d'avocats	Pas de commentaire
22.322.2	Intérêts emprunt c/c	On a repris les amortissements



BASSINS

22.322.5	intérêts emprunt facture sociale	Pas de commentaire
22.352	Compte de péréquation	Pas de commentaire totale impuissance
22.352.0	Compte de péréquation – corr de l'année précédente	Montant prédéfini en fonction des impôts conjoncturels de 2020 mais en provision pour 2021 et non pas pour du rattrapage. Les comptes sont bons profitons.
22.451	Compte de régulation décompte de l'année dernière	Nous avons trop payé en 2019 donc c'est un retour pour la commune. Pour une commune qui a frisé la mise sous tutelle nous nous interrogeons sur la gestion étatique.
22.480	Prélèvement sur fonds de réserve péréquatif	Pas utilisé au vu de la situation positive des comptes 2020
3	DOMAINES ET BATIMENTS	
31.301	Prestations salariales	Pas de commentaire
31.314.0	Entretien terrains	Pas de commentaire
31.314.3	Entretien camping	Pas de commentaire
31.318	Assurance incendie camping	Pas de commentaire
31.423.0	Produits location terrains	Pas de commentaire
31.423.1	Location camping Jubillet	Pas de commentaire
31.423.2	Camping – utilisation douches	Pas de commentaire
31.423.3	Droits de superficie	Pour respecter les surfaces en jeu, le ddp facturé à la SA doit être diminué de la salle polyvalente comme nous aurions dû le faire depuis 2015.
32	Forêts	Voir le rapport AGFORS
32.301	Prestations salariales	Pas de commentaire
32.306	Indemnisation, remboursement de frais salariaux	Le plan de gestion a été indemnisé par cette rubrique
31.312	Electricité centrales thermiques	Effet du contrat énergie Romande Energie Services
32.314.1	Réfection de chemins forestiers	Les travaux ont été reportés en fonction d'une planification plus fine et présentée par le préavis en 2019.
32.315	Entretien cabane du Peney	Les travaux prévus ont été effectués en 2019 mais facture en 2020.
31.315.2	Entretien chaufferies	Effet reprise contrat énergie des chaufferies et dernières factures de remise en état des installations de conduites.
32.318.0	Honoraires et prestations de service	Pas de commentaire en lien avec les ajustements du transfert des chaudières
32.318.04	Prestation du bail à ferme	Dans le principe recherché par commune de lisser les charges forestières dans le temps.
32.318.05	Entretien routes forestières	Montant obtenu par préavis et par subventions
32.318.10	honoraires et prestations énergie bois	La gestion du contrat de prestation et du bail reporte les potentiels sur la commune de Bassins et non dans l'enveloppe financière de l'AGFORS et des communes membres. Conforme au budget



BASSINS

32.318.6	Assurance incendie cabane Le Peney	Pas de commentaire
32.318.61	Travaux d'accueil en forêt	Pas utilisé mais mis sous Peney
32.318.7	Assurance incendie centrale thermique	Pas de commentaire adaptation de la nouvelle police ECA
32.319	Cotisations	Pas de commentaire
32.319.1	Réduction s/impôt préalable	Pas de commentaires la fiduciaire avait bien résolu le problème en 2019.
32.322	Intérêts chaufferie	Pas de commentaire
32.322.1	intérêts entretien sylviculture	Pas de commentaire
32.331.6	Amortissement chaufferie	Pas de commentaire
32.422.1	Dividende AGFORS	Pas de commentaire si ce n'est que le maintien d'un dividende démontre la bonne gestion de l'AGFORS
32.423	Location places de bois et divers	Pas de commentaire
32.423.1	Location cabane Le Peney	CoVid aucune location
32.435	Recettes forestières	Prestations communales refacturées aux tiers
32.435.1	Bail forestier	Pas de commentaire.
32.435.2	Revenu DDP	Effet de la reprise des chaufferies Romande énergie
32.435.5	Vente énergie	En fonction des conditions météorologiques et de la reprise contrat énergie
32.436.2	Agfors plan de gestion	Fin en 2019
32.441.1	Subvention Parc Vaudois étang Chan	Subvention du PNRJV pour la réfection totale de l'étang
32.451.2	Subventions cantonales	Inférieures au budget mais voir dans le crédit des dessertes pour la différence
32.451.5	Subventions cantonales étang Chan	-
32.480	Prélèvement sur fonds de réserve	Plus que le budget en fonction de la problématique TVA,
32.480.1	Prélèvement sur fond risques	Pour assainir la reprise du chauffage à distance.
321	Pâturages et chalets	
321.301	Entretien des clôtures et fournitures	Pas de demandes complémentaires et reprise par le syndicat des clôtures intérieures
321.314	Entretien des chalets et pâturages	Entretien complémentaire pas terminé en fonction des conditions météo et en fonction des demandes des amodiataires.
321.314.1	Réfection murets	Suite des travaux comme planifié depuis 2019.
321.314.2	Entretien sources et eaux	Travaux non effectués et non vitaux car préavis accordé par le conseil
321.318	Assurance incendie chalets	Réévaluation de l'ECA
321.322	Intérêts toiture Dunanche	Pas de commentaire
321.322.1	Intérêts citernes	Pas de commentaire



BASSINS

321.331.2	Amort.toiture Dunanche 2 ^{ème} crédit	Pas de commentaire
321.423	Produit des fermages	Pas de commentaire
321.451	Part subside rétrocedée	Affaire article 109 de l'ordonnance des paiements directs pour l'estivage seulement le Bugnonet.
321.451.1	Participation Etat murs des Pralets	Géré AGFORS
321.465.1	Participation du syndicat communal de Bassins	Nous n'avons pas perçu des contributions art 109 des autres alpages
321.465.2	Aide contribution alpages	Fin en 2019
35	Bâtiments communaux	
35.301.2	Prestations salariales	Pas de commentaire
35.306	Indemnité et remboursement de frais	Pas de commentaire
35.311.1	Achat vaisselle et café	Pas de commentaire
35.312.0	Electricité bâtiments	Pas de commentaire
35.312.2	Chauffage bâtiments communaux	Pas de commentaires
35.312.3	Frais électricité téléphone et assurance local du feu	Pas de commentaire moins d'utilisation
35.313	Produits de nettoyage + fournitures	Pas de commentaire
35.313.1	Nettoyage salle polyvalente	Pas de commentaire
35.314	Entretien et rénovation des bâtiments	Mise en conformité des installations électriques abri PC et bureaux communaux.
35.318	Assurance des bâtiments	Réajustement ECA
35.322.2	intérêts réfection stand de tir	Pas de commentaire
35.322.3	Intérêts réfection fontaines	Pas de commentaire
35.322.4	Intérêts salle de gymnastique VD1	Pas de commentaire erreur budget
35.322.5	Intérêts cuisine UAPE	Pas de commentaire
36.331	Amortissement nouvelle classe JDF II	Pas de commentaire
36.331.0	Amortissement crédit étude salle de gym	Pas de commentaire
35.331.1	Amortissement transformation stand de tir	Pas de commentaire
35.331.2	Amortissement rénovation fontaines	Pas de commentaire
35.331.3	Amortissement aménagement classe	Pas de commentaire
35.331.4	Amortissement salle polyvalente	Pas de commentaire
35.331.5	Amortissement crédit étude collège	Pas de commentaire
35.331.6	Amortissement cuisine UAPE	Pas de commentaire



BASSINS

35.423.0	Location auberge communale	Pas de commentaire charge sous aide CoVid service financier
35.423.1	Location appartement haut	Pas de commentaire
35.423.2	Location appartement milieu attribué à l'auberge	Pas de commentaire charge sous aide CoVid service financier
35.423.3	Location 2 ^{ème} appartement couronne	Pas de commentaire
35.427.0	Location – local des pompiers	Fin de location
35.427.1	Location - appartement collège	Pas de commentaire
35.427.10	Location - stand de tir	Pas de commentaire
35.427.2	Location - salle polyvalente	Effet CoVid
35.427.4	Location – salles	Pas de commentaire
35.427.5	Location – arsenal	Pas de commentaire
35.427.7	Location et dégâts vaisselle	Pas de commentaire
35.435	Vente et prestations service	Pas de commentaire
35.436	Indemnité de tiers	Pas de commentaire
35.490	Attribution communale – en attente DDP salle polyvalente	Pas de commentaire
4	TRAVAUX	
42.318	Honoraires divers	Pas de commentaire, pas de recours supplémentaires pour le PGA.
43.301	Prestations salariales	Pas de commentaire
43.306	Indemnités employé communal	Effet 2018
43.311	Achat de machines et fournitures	Pas de commentaire
43.312.1	Carburant pour véhicules	Pas de commentaire
43.313	Entretien et fournitures pour les routes	Travaux au – dessus du budget liés à des entretiens hivernaux en plus
43.314.0	Déneigement des routes	Pas de commentaire mettre en relation avec la rubrique 43.313
43.314.1	Sécurité routière	Pas de commentaire
43.315.1	Entretien du véhicule	Pas de commentaire
43.318	Assurance RC + taxes	Pas de commentaire
43.322	Intérêts route des Montagnes	Pas de commentaire
43.322.1	Intérêts travaux équipement route des Montagnes	Pas de commentaire
43.322.2	intérêt îlot Cézille	Pas de commentaire
43.322.3	intérêt chemin Chaney Dessous	Pas de commentaire



BASSINS

43.322.4	intérêt chemin Bataille	Pas de commentaire
43.322.5	intérêts rue du Pelaz	Pas de commentaire
43.322.6	intérêts modération trafic carrefour Croix	Pas de commentaire
43.331.2	Amortissement équipement route des Montagnes	Pas de commentaire
43.331.4	Amortissement îlot et trottoir Cézille	Fini 2019
43.331.5	Amortissement réfection chemin Bataille	Fini 2019
43.331.7	Amortissement tapis rue du Pelaz	Pas de commentaire
43.331.8	Amortissement carrefour de la Croix	Pas de commentaire
43.331.9	Amortissement trottoir rue de la Croix	Pas de commentaire
43.435	Recettes déneigement	Peu de refacturation par manque de contrat et de la neige
43.436	Indemnité de tiers	Pas de commentaire
44.301	Entretien cimetièrre et parc	Pas de commentaire
44.301.1	Prestations salariales	Pas de commentaire
44.313	Fournitures (fleurs, divers)	Pas de commentaire
44.313.1	Entretien place sport et jeux	Travaux reportés en raison des doutes sur les oppositions au centre du village
44.313.3	Entretien espace Gasser	Pas de commentaire
44.318	Chemin des Toblerones	Pas de commentaire Covid a stoppé les travaux
44.380	Attribution au fonds de réserve	80 000 CHF sont placés au fonds de réserve pour déplacer et refaire la place du jeux du centre du village.
	Ordures ménagères	
45.301	Prestations salariales	En fonction du temps passé pour traiter les poubelles communales à travers le village, le ramassage porte à porte des personnes à mobilité réduite et autres. Part de l'administration communale pour répondre aux besoins des habitants et du temps de facturation.
45.306	Formation et cotisations	Pas de commentaire
45.306.1	Pertes sur débiteurs	A la vue du résultat des comptes 2019, il est nécessaire de solder certaines factures qui ne seront jamais payées ou qui nécessiteraient des frais d'avocat disproportionnés 2019. Dossier clos
45.311	Entretien conteneurs et divers	Pas de commentaire
45.314	Mise en ordre de la déchetterie	Pas de commentaire
45.318	Assurance incendie hangar	Pas de commentaire
45.318.02	Encombrants	Pas de commentaire



BASSINS

45.318.03	DSM	Pas de commentaire
45.318.04	Ferraille	Pas de commentaire
45.318.05	Bois	Pas de commentaire
45.318.09	Déchets carnés	Pas de commentaire
45.318.11	Déchets verts	Idem 45.318.02
45.318.12	Déchets inertes	Pas de commentaire
45.318.13	Déchets organiques	Pas de commentaire
45.318.20	Carton	Pas de commentaire
45.318.21	Papier	Pas de commentaire
45.318.31	Verre	Pas de commentaire
45.318.42	Fer blanc	Pas de commentaire
45.318.43	Pneus	Arrivés par hasard
45.318.69	Toutes huiles usées	Pas de commentaire
45.319.1	Réduction sur impôt préalable	Pas de commentaire
45.322	Intérêts contrôle d'accès	Pas de commentaire
45.331.2	Amortissement contrôle d'accès déchetterie	Pas de commentaire
45.352.1	Ordures ménagères (SADEC)	Pas de commentaire.
45.352.2	Participation frais SADEC	Pas de commentaire
45.380	Attribution au fonds de réserve	Homologation appareils de mesures dispositions légales tous les 5 ans et modernisation compacteur suite de la constitution du fonds.
45.434.1	Taxe déchets carnés	Pas de commentaire
45.434.11	taxes habitants forfait	Pas de commentaire
45.434.12	taxes entreprise forfait	Pas de commentaire
45.434.2	récupération décharge	En fonction des déménagements
45.434.21	Recettes indemnités armoires habits	Attention effet du contrat mirobolant n'est que du vent et lié à la bourse des déchets.
45.434.3	Récupération OM	les impôts ne peuvent pas payer ce déficit et que la taxe personnelle a des limites (proportion 40%)
45.434.31	Récupération papiers	Pas de commentaire attention bourse des déchets
45.434.32	Récupération carton	Pas de commentaire attention bourse des déchets rubrique supprimée
45.434.33	Récupération fer blanc	Pas de commentaire attention bourse des déchets
45.434.34	Ristourne sur les biodéchets	Effet de notre nouvelle convention sur les biodéchets. Ne changeons plus !
45.435	Vente de verre cassé	Pas de commentaire il faut vraiment trier par couleur c'est mieux financé.



BASSINS

45.435.1	Vente de carte Molok – hors TVA	Pas de commentaire
	Egouts	
46.301	Prestations salariales	Pas de commentaire
46.314	Entretien des égouts	Les nouvelles constructions ont nécessité des travaux d'équipement. Dépenses compensées
46.319.1	Réduction sur impôt préalable	Pas de commentaire
46.322	Intérêts emprunt E.U.	Pas de commentaire
46.322.01	Intérêts collecteur Les Fontaines	Pas de commentaire
46.322.02	Intérêts route des Montagnes	Pas de commentaire
46.322.03	int Collecteurs les Sorbiers	Pas de commentaire
46.322.04	int traitement eaux Geny	Pas de commentaire
46.322.05	intérêts travaux PGEE	Pas de commentaire
46.331.0	Amortissement collecteur Ravière-Cardelay	Pas de commentaire
46.331.1	Amortissement collecteur les Fontaines	Pas de commentaire
46.331.2	Amortissement collecteur route des Montagnes	Pas de commentaire
46.331.3	Amortissement collecteur siaux-sorbiers	Pas de commentaire
46.331.4	Amortissement travaux le Gény	Pas de commentaire
46.331.5	Amortissement PGEE	Pas de commentaire
46.332.6	Amortissement remise à ciel ouvert	La part communale de ces travaux est amortie en une fois à la vue des excellents comptes 2020
46.352	Contribution à l'APEC	Pas de commentaire si ce n'est que cela augmente micro-polluants
46.434.0	Taxes d'introduction	Compense les dépenses
46.434.1	Taxes d'épuration	Pas de commentaire budget surestimé (budget selon nouveau règlement)
46.434.2	Taxes micropolluants	Absence de règlement permettant de prélever cette taxe
46.480	Prélèvement sur fonds de réserve	En compensation de l'entretien des égouts 46.314
5	Instruction publique et cultes	
51.3	Patrouilleurs scolaires et prix promotions	Pas de commentaire
51.301	Prestations salariales	Pas de commentaire
51.312.2	Chauffage écoles	Montant non prévu au budget mais permet de refacturer dans les frais scolaires pour l'AISE



BASSINS

51.331	Amortissement école	Pas de commentaire
51.352.0	Part.charges comm. Group.scol.	Pas de commentaire
51.352.4	Participation charges établissement de Bassins	Pas de commentaire
51.352.5	Retour part scolaire piscine SA	Selon convention
51.380	Attribution au fonds de réserve piscine	Ce montant de 140 000 CHF permet d'anticiper les dépenses dues à la reprise de la piscine par la commune et grâce aux comptes positifs de la commune
51.430	Contribution d'équipement	Les effets du changement de ppa de fin d'en Haut avait affecté à l'école par convention de l'époque (20 ans) en 2019 sans effet en 2020
51.452.1	Rétrocession établissement de Bassins	Pas de commentaire salle en moins occupée
51.480	Prélèvement sur fonds de réserve « prix »	pas de demande de la part de l'AISE en cette année CoVid
52	Enseignement secondaire	
52.352.2	Part. charges comm. Établ. Begnins	Pas de commentaire
54	Enseignement ménager	
54.351	Contribution office orientation professionnelle	Pas de commentaire
56	Service médical et dentaire	
56.319	Soins facturés	Pas de commentaire
56.352	Contrib.clinique dent. interc.	Pas de commentaire
56.432	Soins dentaires remb. parents	Pas de commentaire
58	Temples et cultes	
58.301	Traitement de l'organiste	Pas de commentaire
58.318	Entretien ustensiles de communion	Pas de commentaire CoVid
58.365	Contributions pour les églises	En fonction des églises de Begnins et autres confessions
6	POLICE	
60.301	Prestations salariales	Pas de commentaire
60.313	Signalisation routière	Pas de commentaire
60.352	Participation loyer place marché + frais divers	Covid ou absence de facture
60.352.1	Réforme policière	Pas de commentaire si ce n'est que c'est toujours à la hausse pour une prestation faible
60.352.2	Provision réforme policière	Provision pour solde 2020 à payer en 2021 dans passif transitoire montant connu.



BASSINS

60.427	Location place de parc	Effet des nouveaux contrats
60.437	Amendes	Pas de commentaire mais l'incivilité existe toujours
	SDIS	
65.301.3	Soldes interventions	Pas de prestations pour la commune
65.315	Participation SDIS	Pas de commentaire
65.380	Attribution au fonds de réserve SDIS	Inutile de continuer l'alimentation de ce fonds actuellement. Il faut redéfinir l'affectation du bâtiment. SUPPRESSION
65.490	Attribution communale – couverture d'impôts	Pas de commentaire
	PC	
66.301	Prestations salariales	Pas de commentaire
66.352.01	Part.assoc.but multiples Nyon	Pas de commentaire
66.451	Rétrocession sirène	Adaptation PCi
7	SECURITE SOCIALE	
71.351	Contribution aide sociale	Pas de commentaire malgré 300'000 CHF d'augmentation par rapport à 2018.
71.351.3	Régionalisation action sociale	Pas de commentaire
71.351.4	Rattrapage facture sociale	C'est un fonds pour l'année 2021 et est placée dans les passifs transitoires
71.365	Part.OMSV contr. org.aides mén	Postulat Lohri avec effet en plein pour les communes
71.451	Facture sociale retour canton	Que dire ! Nous avons trop payé en 2019.
72.318.3	Résultat du compte UAPE et repas	Au-dessus du budget aléatoire en fonction des revenus des parents et contrat AMF à voir en 2021 voir les explications détaillées dans le rapport
72.319	Cotisations, dons, subventions	Pas de commentaire
72.380	Attribution au fonds de réserve RAB	Voir le rapport qui justifie ces 240'000 CHF suite aux excellents comptes communaux.
73.365.2	Centre funéraire	Pas de commentaire
8	SERVICES INDUSTRIELS	
81.301.1	Prestations salariales	En fonction de la répartition des heures et de la prestation du bureau communal service à la clientèle et facturation et des services mandatés par la commune par des tiers.
81.311	Achat et entretien compteurs	Pas de commentaire
81.312	Consommation d'électricité pompage	Sous-estimation du budget en 2019 bon en 2020



BASSINS

81.312.1	Carburant et entretien véhicules	Oubli budgétaire
81.314.0	Entretien du réseau et hydrantes	Nouvelles constructions à alimenter et surtout mise en place du concept de qualité de l'eau par la commune
81.315	Entretien station pompage	Pas de commentaire
81.318	Analyses d'eau	Tous les mois nous devons analyser l'eau de boisson de la commune contre une fois auparavant.
81.318.1	Assurance incendie station pompage	Pas de commentaire
81.318.2	Zones de protection forestières	Pas de commentaire
81.318.3	Concessions	Pas de commentaire
81.318.4	Abonnement Télépage	Pas de commentaire
81.319.1	Réduction s/impôt préalable	Pas de commentaire
81.321	Intérêts emprunt La Bataille	Pas de commentaire
81.321.1	Intérêts réservoir Siaux	Pas de commentaire
81.321.2	Intérêts route des Montagnes	Pas de commentaire
81.321.3	Intérêts transformation réservoir Plattets	Pas de commentaire
81.321.4	Intérêts les Plattets – Trappe	Pas de commentaire
81.321.5	Intérêts eau Bassins – La Cézille	Pas de commentaire
81.331.1	Amortissement station pompage	Pas de commentaire
81.331.3	Amortissement route des Montagnes	Pas de commentaire
81.331.5	Amortissement Siaux-Sorbiers	Pas de commentaire
81.331.6	Amortissement réfection réservoir des Siaux	Pas de commentaire
81.331.7	Amortissement conduite Plattets – Trappe	Pas de commentaire
81.331.8	Amortissement transfo réservoir Plattets	Pas de commentaire
81.331.9	Amortissement Bassins-La Cézille	Pas de commentaire
81.380	Attribution au fonds de réserve	Pas de commentaire.
81.434	Taxes de raccordement réseau	Aléatoire
81.435	Vente d'eau Bassins	Pas de commentaire
81.435.2	Vente d'eau interne à la commune	Pas de commentaire
81.435.3	Vente d'eau communes	Pas de commentaire
81.480	Prélèvement sur fonds de réserve	Ce compte doit être équilibré. De plus ce fonds de réserve n'est pas cohérent avec le principe.



BASSINS

	Electricité	
82.312	Achat énergie éclairage public	Pas de commentaire
82.314	Entretien éclairage public	Pas de nouveau concept mis en place en vue de l'économie d'énergie
82.331	Amortissements Cézille - Bassins	Pas de commentaire
82.425	Revenus part CVE	Pas de commentaire